

le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte

n°27 • Lundi 14 juillet 2008 • 1 euro

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Déclaration universelle des Droits de l'Homme

• **NON À L'EUROPE BUNKER !** •

Sarkoland

Expulsion des étrangers malades
Vies brisées des expulsés
Vincennes : la police en accusation

Forteresse Europe

Méditerranée :
Immense fosse commune
L'Europe forteresse vue d'Afrique

Grèves des travailleurs sans-papiers

Les sans-papiers intérimaires entrent en grève
État des luttes des travailleurs sans-papiers
Analyse : changement de ton à la CGT ?
La longue attente des travailleuses sans-papiers
Débat : une grève pour tous ou pour certains ?

Rroms

Victimes de la politique du chiffre
Fichage des nomades en Italie
Rumeur assassine et lynchages

ÉQUATEUR

Manifestations contre la directive de la honte

**“NOUS SOMMES TOUS
MIGRANTS”**

Milàn :
un bébé né
sans-papiers,
à Paris !

Belgique

Inégaux dans l'illégalité
Victoire après 56 jours de grève de la faim
100 PERSONNES EN GRÈVE DE LA SOIF !

sur internet : sanspapiers.info

Immigration choisie et expulsions forcées

Le gouvernement français veut étendre à l'Europe la politique migratoire « à la française ».

Les ministres de l'Intérieur des 27 pays de l'Union européenne se sont réunis à Cannes pour travailler sur le thème de l'immigration en Europe. Cette réunion a été l'occasion pour Brice Hortefeux, Michèle Alliot-Marie et Rachida Dati de présenter le "pacte d'immigration" voulu par Nicolas Sarkozy. La France souhaite que les 27 pays de l'Union européenne adoptent les mêmes règles en terme de droit d'asile et d'accueil des étrangers. Avec un objectif : avoir les mêmes critères d'immigration choisie.

En matière de lutte contre l'immigration clandestine. Brice Hortefeux veut renforcer la coordination entre les pays-membres en termes de contrôle aux frontières extérieures de l'Union européenne, pour contrer l'immigration illégale. Le pacte sur l'immigration dont Sarkozy se fait le chantre vise également à interdire les régularisations massives et à privilégier le "cas par cas". Le gouvernement français avance qu'il veut voir l'UE établir des partenariats avec les pays d'émigration. L'objectif affiché est « de réduire l'afflux de personnes arrivant en Europe en les aidant à rester dans leur pays d'origine ».

Au grand dam de Sarkozy, les partenaires européens ne partagent pas la vision du Prince. L'Espagne a déjà fait retirer du texte l'interdiction totale des régularisations massives. Elles les a beaucoup pratiquées ces dernières années. Madrid a également demandé que les "contrats d'intégration" – qui imposent aux immigrés de passer des tests de langue, etc... – existant dans plusieurs pays ne soient pas rendus obligatoires.

La vision française risque d'être fragilisée par la remise cette semaine du rapport sur l'immigration, rédigé par la commission dirigée par Pierre Mazeaud, ancien président du Conseil Constitutionnel. [Voir articles ci-contre et page suivante.]

[Sources: Rapport Mazeaud, Le Figaro, Libé, La Tribune]

La commission des sages attribue un zéro pointé à Sarkozy et à Hortefeux

Nicolas Sarkozy peut regretter d'avoir confié à Pierre Mazeaud, ancien président du Conseil constitutionnel et gaulliste historique, la mission de réfléchir au « cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration ». Les treize sages de sa commission ont bouclé leur rapport vendredi 4 juillet et l'ont remis au ministre de l'Immigration Brice Hortefeux, le 11 juillet.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que leurs conclusions ne sont pas politiquement très correctes. Dans sa lettre de mission, Hortefeux leur demandait d'étudier « deux domaines de la politique d'immigration : la maîtrise des flux – particulièrement les quotas – et la simplification du contentieux des étrangers » (aujourd'hui confié à deux juridictions, administrative et judiciaire). Sur les deux points, les membres de la commission Mazeaud rejettent tout besoin de changement.

Depuis son élection, Sarkozy a martelé sa volonté d'établir des quotas d'étrangers admis à entrer en France. C'est la fameuse "immigration choisie". Sur France 2 en septembre 2007, il souhaitait que soit fixé, chaque année, « un chiffre plafond d'étrangers que nous accueillerons sur notre territoire ». Et à l'intérieur, « un quota par profession, par catégorie ». Et « naturellement, un quota par région du monde ». Ajoutant : « Tous les pays démocratiques le font. »

Sauf que non, justement. « Une politique de quota migratoire global ou par grand type d'immigration n'est pratiquée nulle part en Europe », rétorquent les sages. Et si les voisins de la France ne l'ont pas mise en place, c'est peut-être parce qu'elle est moralement condamnable. Pour la commission, quota est synonyme de « fixation unilatérale et opportuniste de contingents d'entrées ». Sur le fond, les sages jugent que « des quotas migratoires contraignants seraient irréalisables ou sans intérêt ».

Sur la question précise et ultra sensible des quotas par nationalité ou région du monde, les fameux quotas ethniques, les sages rappellent le « principe d'égalité » entre tous « sans distinction d'origine, de race ou de religion », garanti par l'article 1 de la Constitution – qu'Hortefeux demandait à la commission Mazeaud de retoucher ! [voir l'article paru dans QSP 21 reproduit page 11 de ce numéro] – et les traités internationaux dont la France est signataire. Ils considèrent toutefois que « les contingents par pays » peuvent être justifiés « par l'intérêt commun du pays d'accueil et du pays d'origine ».

Concernant l'immigration familiale, principale porte d'entrée en France, « les pouvoirs publics nationaux ne disposent pas d'un pouvoir discrétionnaire pour déterminer les flux », expliquent les sages. La Constitution et les traités internationaux garantissant le droit de vivre en famille, le pouvoir ne peut pas s'arroger le droit de fixer le nombre d'étrangers autorisés à entrer en France, chaque année, à la suite d'un regroupement familial ou d'un mariage mixte. Par ailleurs, s'agissant de l'immigration de travail, « des quotas [par branche ou par métier, ndlr] sont envisageables au niveau national ou européen, mais ne sont pas indispensables à la maîtrise du flux ». Enfin, une politique de quotas n'a pas de sens pour l'immigration irrégulière. Et risque même de l'encourager : « L'affichage d'un contingent pourrait avoir, paradoxalement, un effet incitatif. » Pour faire sauter les verrous législatifs, Brice Hortefeux avait demandé aux experts d'étudier l'opportunité d'une révision constitutionnelle. « Unanime », la commission invite « les pouvoirs publics à ne pas s'engager dans cette voie ».

À l'autre question qui lui était posée, l'unification juridictionnelle du contentieux de l'entrée et du séjour des étrangers, la commission répond par la négative. Lourde puisqu'exigeant une révision constitutionnelle, elle aurait pour résultat un doublement de la charge de travail des magistrats chargés de ces dossiers. Débordant le cadre qui lui avait été fixé, la commission formule « *un certain nombre de recommandations* ». En fait, il s'agit d'une véritable politique d'immigration alternative « *inspirée par trois soucis : la transparence, la simplicité et la solidarité* ». Autant de qualités qui manquent à la politique plus idéologique que pragmatique de Sarkozy ? Pour les sages, il faudrait favoriser les va-et-vient entre le pays d'origine et la France « *qui sont souvent dans l'intérêt de tous* », y compris du migrant. Une révolution qui va à l'encontre des « *politiques conduites pendant une trentaine d'années* ». « *Une meilleure maîtrise de l'immigration doit être recherchée par des voies empiriques et multiformes, en étroite concertation avec nos partenaires européens* » et avec les pays d'origine, disent-ils. Et cela, suivez leur regard, « *plutôt que dans des recettes radicales purement nationales* » ou des « *remèdes spectaculaires mais illusoire*s »

[Source : Libération]

POLITIQUE DU CHIFFRE

Les contentieux avec les sans-papiers asphyxient les tribunaux

En un an, les cours d'appel ont enregistré une progression de 187 % des affaires de sans-papiers.

Cette inflation n'a pas manqué d'être remarquée par les membres de la commission Mazeaud. Les «sages du conseil d'État disent avoir « *été frappés par la multiplicité des actes administratifs susceptibles d'être pris à l'encontre d'un étranger [...] chaque mesure pouvant faire l'objet d'un, voire de plusieurs recours* ». La commission s'inquiète de l'engorgement des tribunaux par les contentieux d'étrangers révélé par les données transmises par le ministère de la Justice.

Au cours des quatre dernières années, le nombre de saisines des seuls tribunaux administratifs est passé de 30 000 à 46 480. Le nombre d'affaires d'"étrangers" pèse désormais plus du quart de la totalité des affaires enregistrées chaque année devant l'ensemble des juridictions administratives du premier degré. Et quatre tribunaux (Paris, Cergy, Melun, Versailles) enregistrent 50 % des dossiers ! Devant les cours administratives d'appel, le contentieux étranger a progressé de 187 % en un an.

L'activité des juges des libertés et de la détention, qui se prononcent sur l'opportunité du placement en rétention ou en zone d'attente, est tout aussi intense. Selon le ministère de la Justice, on peut estimer à 40 000 le nombre de décisions rendues en 2007 contre moins de 30 000 en 1996. Là encore, la charge est inégalement répartie sur le territoire. Le TGI de Paris a été saisi de 606 demandes de prolongation de rétention au cours du mois de mai 2007 et celui de Bordeaux de seulement 61.

Conséquences de cet engorgement : les autres contentieux portant sur des questions fiscales, d'environnement d'urbanisme... traînent dans les tiroirs. Dans certains tribunaux de la région parisienne, l'âge moyen des stocks des dossiers qui ne concernent pas les étrangers se serait accru d'un an au cours des dix-huit derniers mois.

[Sources : rapport de la commission Mazeaud, AFP, Le Figaro]

Propositions de la commission Mazeaud

REGISTRE DE POPULATION

Améliorer la connaissance statistique sur l'immigration en créant notamment des registres municipaux tenant à jour la liste de tous les habitants de la commune. Ce dispositif existe dans de nombreux pays européens dont la Belgique. En France l'idée de « fichiers » obligeant un administré à s'enregistrer lors de son installation dans une municipalité a toujours soulevé une grande méfiance.

ÉLOIGNEMENTS

Réorganiser le système des reconduites. Seuls les étrangers contrôlés en situation irrégulière pourraient faire l'objet d'une mesure d'éloignement.

OUTRE-MER

Maintien et renforcement des mesures dérogatoires adaptées à la situation particulière de Mayotte, de la Guyane et de la Guadeloupe. Une restriction du droit du sol pour Mayotte a été envisagée au cours des débats mais ne figure pas dans le rapport.

RENFORCEMENT DU RÔLE DU PARLEMENT

Instaurer un débat sur l'immigration et l'émigration organisé lors du dépôt du rapport d'activité sur l'immigration. À l'issue, vote d'une loi-programme pluriannuelle à caractère économique et social avec des objectifs chiffrés.

FORMATION

Le rapport préconise une meilleure formation des personnels des préfectures afin de limiter les erreurs de procédure qui génèrent du contentieux.

VIDÉO-AUDIENCES

La commission souhaite des audiences tenues au plus près des centres de rétention, dans des tribunaux *ad hoc*, afin d'éviter les escortes et les déplacements inutiles ou la généralisation des « vidéo-audiences ». Les magistrats et les avocats y sont opposés jusque là. Créé en 2003, dans la zone d'attente de l'aéroport, le tribunal de Roissy n'a jamais été utilisé.

JUGE

Afin d'éviter les contradictions entre l'administration et le juge des libertés, la commission propose d'allonger la période pendant laquelle ce dernier doit se prononcer pour lui permettre de mieux connaître le dossier.

RECOURS

Création d'une commission départementale chargée d'examiner les décisions contestées par les étrangers pour éviter l'engorgement des tribunaux.

[Sources : rapport de la commission Mazeaud, AFP, Le Figaro]

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU

PACTE EUROPÉEN SUR L'IMMIGRATION ET L'ASILE

présenté par la France à Cannes lors d'une réunion des ministres de l'Intérieur de l'UE et adopté à l'unanimité...

IMMIGRATION LÉGALE

Les États membres sont invités à :

- mettre en place dans le respect de la préférence communautaire (...) des politiques d'immigration professionnelle qui tiennent compte des besoins de leur marché du travail.
- mieux réguler l'immigration familiale en invitant chaque État membre à prendre en compte dans sa législation nationale (...) ses capacités d'accueil et les capacités d'intégration des familles appréciées au regard de leurs conditions de ressources et de logement dans le pays destination, ainsi que, par exemple, de leur connaissance de la langue du pays.
- favoriser l'intégration harmonieuse, dans leur pays d'accueil, des migrants ayant la perspective de s'y installer durablement. Équilibre des droits des migrants (...) et de leurs devoirs. Mesures spécifiques pour favoriser l'apprentissage de la langue et l'accès à l'emploi.

IMMIGRATION ILLÉGALE

- Renforcement de la coopération des États membres avec les pays d'origine et de transit.
- Les étrangers en situation irrégulière sur le territoire des États membres doivent quitter ce territoire.
- Se limiter à des régularisations au cas par cas et non générales, dans le cadre des législations nationales, pour des motifs humanitaires ou économiques.
- Conclure avec les pays pour lesquels cela est nécessaire, des accords de réadmission.
- Lutter avec la plus grande fermeté contre les personnes qui exploitent les étrangers en situation irrégulière (employeurs...).

CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES

- Généraliser au plus tard au 1er janvier 2012 la délivrance de visas biométriques.
- Donner à l'agence Frontex les moyens d'exercer pleinement sa mission de coordination dans la maîtrise des frontières extérieures.

ASILE

- La Commission européenne est invitée à présenter des propositions en vue d'instaurer en 2012 une procédure d'asile unique.

PARTENARIAT

- Soutien au développement des pays d'origine et de transit et partenariat étroit favorisant les synergies entre les migrations et le développement.

[Source : AFP]

PACTE

Accord franco-espagnol ?

Quelques désaccords, portant notamment sur les questions des régularisations massives et du contrat d'intégration, demeuraient entre Paris et Madrid sur ce « *Pacte européen pour l'immigration et l'asile* », le 3 juillet, lors d'une visite d'Hortefeux destinée à préparer la rencontre de Cannes.

Les ultimes réserves émises par l'Espagne et certains pays nordiques auraient été levées à Cannes. « *Le pacte reflète la politique espagnole de l'immigration* », a déclaré le ministre espagnol de l'Intérieur, Alfredo Perez Rubalcaba. « *Je suis satisfait des changements.* » La Suède et la Finlande, qui voulaient éviter que l'on donne l'impression d'une Europe forteresse repliée derrière ses murs, ont également estimé que le texte proposé était « bon ». Tous les autres États membres, dont l'Allemagne, ont donné leur plein appui au texte tel que proposé par la France.

« *Par ce pacte, nous arrivons à une politique de l'immigration qui est tout à fait à la hauteur de la démocratie et de la civilisation en Europe* », a souligné Prokopis Pavlopoulos, le ministre grec de l'Intérieur, sans craindre d'abuser des mots.

La France souhaitait au départ que les Vingt-Sept s'engagent à renoncer aux régularisations massives d'immigrés illégaux, une pratique utilisée dans le passé par l'Espagne – Sarkozy se plaignant là d'un « *appel d'air* ». Mais l'Espagne et d'autres pays ont refusé un engagement contraignant qui pouvait apparaître comme une condamnation des politiques du passé.

Le texte dit désormais que l'Union européenne convient « *de se limiter à des régularisations au cas par cas, et non générales, dans le cadre des législations nationales, pour des motifs humanitaires et économiques* ». L'interdiction des « régularisations massives », proposée par la France, aura été rejetée au bénéfice de cette formule qui, de l'avis des diplomates espagnols présents à Cannes, couvre très précisément la régularisation « massive » de 2007, « *véritable vague de cas par cas* »...

L'autre pierre d'achoppement était l'idée française d'un « *contrat d'intégration* » qui devrait être signé par les immigrés légaux qui s'engageraient à apprendre la langue ou à respecter les lois de leur pays d'accueil, comme par exemple la laïcité. Là aussi, plusieurs pays, dont l'Espagne, ont tiqué et le terme de contrat obligatoire a disparu du projet. Les Vingt-Sept s'engagent à promouvoir « *l'apprentissage de la langue du pays* », mais sans obligation. Pour le reste, le « pacte européen » aura surtout été un succès sémantique – la sensibilité d'extrême-droite exprimée dans son intitulé même ayant été « adoptée » à l'unanimité.

Restent néanmoins quelques conséquences concrètes, et ce, tout d'abord, pour le droit d'asile qui est désigné comme première cible – au nom de la lutte contre l'immigration... Il s'agirait de faciliter l'échange d'information entre États européens, en installant dès 2009 un « bureau d'appui » à cet effet. Est également prévu de parvenir à une procédure unique en 2012.

Les moyens de surveillance des frontières extérieures de l'UE devraient être renforcés. Et Frontex se voit enrichi d'un « état-major commun ».

Par ailleurs, c'est à cette occasion qu'aura été adopté le principe du passeport biométrique pour tous... Ainsi, sous prétexte de chasser les sans-papiers, ce sont tous les « avec-papiers » qui sont attrapés... L'État policier avance.

[Sources : Reuters, Libération, nouvelobs.com]

L'Europe bunker

Plusieurs associations de soutien aux immigrés ont dénoncé lundi à Cannes (Alpes-Maritimes) le pacte européen sur l'immigration et l'asile, en estimant qu'il s'agissait d'une préfiguration d'une « Europe bunker ».

Elles s'exprimaient lors d'une conférence de presse tenue à quelques centaines de mètres de l'endroit où le ministre de l'Immigration, Brice Hortefeux, présidait celle de ses pairs européens du Conseil Justice-Affaires intérieures (JAI). Alors que « les signes se multiplient depuis des années que l'Europe se ferme, se replie sur elle-même », selon Dominique Noguières, vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme (LDH), le pacte européen aboutit à « une Europe bunker », a assuré Henri Rossi, de la LDH cannoise.

Il a également annoncé que « plusieurs militants qui voulaient former un "cercle de silence" en déployant une banderole dénonçant "l'Europe bunker" (avaient) été interpellés » à proximité du Palais des festivals où avaient lieu les discussions des ministres européens.

Ces interpellations ont été confirmées à l'AFP de sources policières.

Pour Mouloud Aounit, le secrétaire général du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), les associations ont « le devoir de tirer la sonnette d'alarme devant ce pas de plus, ce pas de trop [vers] une Europe qui se corsette ».

Ce plan est basé « sur une conception sécuritaire, unilatérale, teintée de relents post colonial et racistes », a-t-il ajouté.

[Source : AFP]

Revue de presse

Au lendemain de Cannes, les éditorialistes de la presse française se montraient plutôt sceptiques sur les réformes des politiques d'immigration, tant au niveau européen après l'accord de Cannes qu'au niveau national après le rejet des quotas par la commission Mazeaud. Le triomphalisme sarkozyste n'aura pas convaincu tout le monde...

« Le chef de l'État et son gouvernement (...) tentent encore une fois de faire croire qu'il s'agit d'établir un libre contrat, dans lequel le candidat à l'immigration aurait certes des devoirs, mais dont dépendraient ses droits. Sauf que le libre choix n'existe pas pour celui qui n'est pas de la forteresse Europe », dénonce Maurice Ulrich dans *L'Humanité*.

Dans *La Croix*, Dominique Gerbaud reste sur une ligne prudente : « Même si un consensus est encore illusoire sur ces questions, les politiques nouvelles ne seront acceptables et applicables qu'après un long travail d'explication ».

Dans *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, Jean-Claude Kiefer note que Nicolas Sarkozy a dû réduire son projet de pacte européen à la baisse : « De compromis en compromis, le projet initial défendu avec fermeté par le président Sarkozy garde le même emballage mais avec moins de contenu ».

Pour Patrick Fluckiger dans *L'Alsace*, Sarkozy « n'est cependant pas au bout de ses peines », et il souligne que « la commission présidée par le vieux gaulliste Pierre Mazeaud lui [a] fait un croche-pied en critiquant durement les quotas qui lui sont si chers ».

Dans *Paris-Normandie*, Michel Lépinay voit l'immigration choisie un principe « très contestable et bien difficile à mettre en œuvre ». « Quelle est la chance de succès d'une ligne Maginot censée empêcher la libre circulation des hommes dans une économie de plus en plus mondialisée ? » demande-t-il.

Un scepticisme partagé par *Le Républicain Lorrain* sous la plume de Pierre Fréhel : « Le forçage du président, qui a déjà dû faire quelques concessions pour rallier nos vingt-six partenaires à son texte, pourrait bien pâtir des critiques de la mission Mazeaud ».

Même son de cloche chez Michel Noblecourt, du *Midi libre*, qui souligne à quel point le « camouflet » de la commission Mazeaud est un « coup doublement dur (...) au moment où la France présente son pacte européen ».

Dominique Garraud, dans *La Charente libre*, n'est pas très enthousiaste lui non plus : « Prétendre que ce premier acte d'une présidence française (...) constituerait une avancée majeure pour l'intégration des politiques européennes serait pour le moins abusif ».

[Source : AFP]

HORTEFADE

Contingents ou quotas ?

Quitte à jouer sur les mots, Brice Hortefeux s'efforce de montrer que l'appel de Nicolas Sarkozy à « aller jusqu'au bout d'une politique de quotas » ne restera pas lettre morte. Le ministre de l'immigration s'est livré à cet exercice, vendredi 11 juillet, en recevant des mains de Pierre Mazeaud son rapport sur « le cadre constitutionnel de la politique d'immigration ». Un texte qui juge les quotas migratoires « inefficaces », « irréalisables » ou « sans intérêt ». M. Hortefeux a brièvement « pris note que [la] commission [Mazeaud] était contre les quotas ». « Notamment sur l'aspect sémantique », a-t-il ajouté, en indiquant qu'il préférerait parler de « contingents ».

Une politique de contingents migratoires limitatifs serait « totalement impossible » en matière d'immigration familiale, a notamment rappelé Pierre Mazeaud. L'ancien président du Conseil constitutionnel a souligné qu'un tel dispositif serait contraire à la Loi fondamentale ainsi qu'à nos engagements européens et internationaux, et « inefficace » contre l'immigration irrégulière.

Kofi Yamgnane, membre de la commission Mazeaud, s'est exprimé sur France info : « Quotas, plafonds, contingents, vous les appelez comme vous voulez, on a dit qu'on les refusait. C'est très clair. » Ce qui n'empêche pas Hortefeux de continuer à parler d'« objectifs chiffrés » pour ses « contingents »...

[Sources : Le Monde, France info]

Attention danger !! Durcir la politique migratoire est la priorité de la présidence française de l'U.E.

Sarkozy l'a annoncé sans ambage, son objectif prioritaire pour la période de présidence française de l'Europe est de durcir la politique migratoire européenne en développant une politique encore plus restrictive de l'immigration (choisie) et de l'asile.

La politique migratoire de l'Union n'est pourtant pas un modèle de législation laxiste :

- l'UE a mis en place une liste de « pays sûrs » (pays présumés sans persécution), qui lui permet de désigner comme « faux réfugié » tout individu en provenance d'un tel pays ;
 - l'UE a créé plusieurs bases de données européennes dont l'objectif est le contrôle des migrants : système d'information Schengen, EURODAC (fichier des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des immigrants clandestins), système d'information sur les visas ;
 - les accords de réadmission prévoient des engagements réciproques de collaboration entre les États membres de l'UE et les pays tiers partenaires concernant le retour des personnes en séjour irrégulier, qu'elles soient ressortissantes du pays tiers partenaire ou qu'elles y aient transité avant d'entrer dans l'UE.
- Par ailleurs, la directive « retour » (dénommée comme « directive de la honte »), en cours de discussion, a déjà pour but de durcir cette législation.

La Présidence française veut aller encore plus loin. Les objectifs du pacte européen sur l'immigration et le droit d'asile qu'elle propose sont :

- d'interdire « les régularisations massives qui créent des appels d'air pour tous les pays européens ».
- de contrôler les frontières extérieures de l'Europe en créant une véritable police européenne aux frontières, en parachevant le chantier de la biométrie pour les visas, en renforçant l'agence Frontex, créée en 2004 pour gérer la coopération aux frontières extérieures de l'UE, en lui permettant la réquisition de moyens militaires ou policiers et en lui confiant le rôle d'organiser des vols de retour conjoints, autrement dit des charters européens ;
- d'organiser l'immigration légale et professionnelle par une politique de quotas liés aux besoins et capacités d'accueil ;
- d'harmoniser les régimes d'asile avec la création d'un OFPRA européen, dirigé par un « conseil d'administration où seraient représentés les gouvernements » des États membres, de sorte que le statut de réfugié « serait accordé au niveau de l'Europe et non plus de chaque État

[Source: Attac France]

Expulsion des étrangers malades

Le rapport 2008 de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers dénonce les violations régulières du droit au séjour pour les étrangers malades

Dix ans après la promulgation de la loi du 11 mai 1998 instaurant le droit au séjour pour les étrangers malades ne pouvant se soigner dans leur pays d'origine, les associations membres de l'ODSE continuent de dénoncer les multiples obstacles que rencontrent les malades en préfecture.

UNE LOI POUR RÉGULARISER
LES SANS-PAPIERS GRAVEMENT MALADES

Il y a dix ans, après une longue lutte obstinée des associations pour empêcher les expulsions de malades, le Parlement français reconnaissait enfin un droit au séjour pour « raison médicale ». Cette reconnaissance était inscrite dans la réforme de l'immigration du 11 mai 1998. Une réforme de plus, énième loi de police sur la gestion des flux migratoires. Malgré tout, pour les étrangers gravement malades et pour tous ceux qui s'intéressent aux questions de santé des migrants en France, cette loi a marqué un cap important et positif.

Quelqu'en furent les limites, ce texte marquait une rupture : la fin des pratiques de régularisation discrétionnaires où seuls les rares sans-papiers trouvant le soutien médiatique nécessaire pouvaient espérer arracher « par la force » à l'administration une autorisation provisoire sans droit au travail ; la fin des rapports de force épuisants avec les préfectures arguant de l'absence de procédures balisées ; la fin des recours humanitaires aux cabinets du Préfet ou du Ministre pour dénoncer les situations médicales les plus lourdes ; la fin des recours contentieux interminables sur la base de la Convention européenne des droits de l'Homme, en espérant qu'un juge veuille bien considérer comme « cruel, inhumain ou dégradant » la privation de statut et de travail pour une personne gravement malade, fut-elle sans-papiers. Le texte annonçait un changement : l'instauration d'un véritable mécanisme de protection, accordant un titre de séjour en bonne et due forme, avec droit au travail automatique.

QU'EN RESTE-T-IL DIX ANS APRÈS ?

Comme l'ensemble des dispositifs basés sur le respect des droits de l'Homme, ce nouveau statut s'est heurté, dès sa création, au reste de la doctrine française visant à adapter l'immigration aux exigences de l'économie et développant le concept d'immigration choisie. « Personne à protéger », l'étranger malade vivant en France est aussi (re)devenu dans la terminologie gouvernementale « *immigré subi* ».

Là où les parlementaires de 1998 ont instauré un véritable « droit à rester », l'administration préfectorale et ministérielle a vu une brèche dans l'édifice de sélection des immigrés : malades inutiles, malades ayant vocation à repartir au pays, malades tolérés, malades illégitimes...

Dans un tel contexte, les changements attendus sont restés massivement lettre morte, les impératifs de lutte contre l'immigration non-économique submergeant toute considération médicale. Les préfetures ont bâti, avec le soutien du ministère, une pratique de l'endigement de la demande, du contingentement des titres de séjour, bref une pratique de résistance à l'application du droit, une pratique de l'arbitraire.

Dès 2003, l'ODSE écrivait : « cinq ans après sa création [...], le droit au séjour pour raison médicale apparaît dans la pratique comme un plein-droit virtuel ».

UN BILAN DÉSASTREUX

Entre 2003 et 2008, la situation a empiré. L'esprit de 1998 appartient au siècle précédent. Ainsi, les pratiques dénoncées en 2003 se sont généralisées et enkystées dans le quotidien des « grandes » préfetures. Des manques de moyens de l'administration, indéniablement... Des dysfonctionnements, certes... Mais aussi des illégalités administratives assumées conduisant à des actes graves comme l'expulsion d'étrangers contre l'avis des médecins de l'administration jugeant indispensable leur maintien en France.

Les médecins traitants sont désormais directement pris dans la tourmente, suspectés de complaisance lorsqu'ils signalent à l'administration un étranger malade dont le retour au pays aurait des conséquences exceptionnellement graves pour sa santé.

Les médecins de l'administration (MISP) n'échappent pas aux pressions et sont soumis à la surveillance intrusive des autorités de police de l'immigration visant l'instauration de quotas.

L'esprit de la régularisation pour raison de santé n'est pas, comme le présentent trop souvent ses détracteurs, un moyen de venir se faire soigner en France. C'est le droit d'avoir un titre de séjour pour les étrangers, résidant en France, lorsqu'ils sont atteints d'une pathologie grave (découverte dans 94% des cas en France) sans possibilité de prise en charge dans leur pays d'origine. C'est à un médecin inspecteur de santé publique (MISP), qu'il revient de se prononcer, sur la base d'un rapport médical complet transmis par un médecin agréé ou hospitalier, sur la gravité de la pathologie et la nécessité d'être soigné en France. La décision finale revient toutefois au préfet.

Pourtant, progressivement, ce droit au séjour pour raison médicale est devenu, à l'instar du droit d'asile, une variable d'ajustement de la maîtrise des flux migratoires et de la gestion comptable et économique de l'immigration. Au mépris du droit à la santé, en dépit des textes internationaux ratifiés par la France, il a fait, et continue de faire, l'objet d'attaques répétées.

Attaques politiques d'abord. Le rapport de l'inspection générale de l'administration de novembre 2002 (rapport

Escoffier) plante le décor en s'appuyant sur le fantasme du « faux malade ». Les tentatives successives d'amputer par la loi le droit au séjour pour les malades ont finalement avorté grâce à la mobilisation des professionnels de santé et des associations. Mais, les pouvoirs publics ont trouvé d'autres canaux, moins publics, moins visibles et tout aussi délétères : circulaires et outil en intranet (« fiches-pays » réduisant la notion de l'accessibilité effective à un suivi médical à la seule existence dans un pays d'une possibilité de soins).

Entraves dans la mise en application, ensuite. Les dysfonctionnements rencontrés par les étrangers en préfecture sont légions : des conditions d'accueil déplorables à l'exigence de pièces non prévues par la loi ou de paiement de taxes abusives, de la violation du secret médical aux délais d'instruction improbables, les obstacles se multiplient pour accéder effectivement au titre de séjour prévu par la loi. À ces dysfonctionnements administratifs s'ajoute la défiance de certains préfets à l'égard des décisions des MISP.

Contraintes comptables, enfin, avec les pressions exercées par des préfets soucieux de « faire du chiffre » en matière d'expulsions qui conduisent à instruire et trancher de manière expéditive. Et toujours une absence de statistiques publiques cohérentes et exhaustives sur les demandes et les titres délivrés, absence calculée pour permettre tous les fantasmes, terreau favorable aux détracteurs du droit au séjour pour raison médicale.

Tous les ingrédients sont là pour de francs dérapages : on assiste aujourd'hui à une véritable épidémie de refus de renouvellement des titres de séjour pour raison médicale à des personnes dont l'état de santé est loin de s'être amélioré, à des placements en rétention, voire à des expulsions de malades.

Pour être moins spectaculaires, les conséquences cumulées de ces abus et dysfonctionnements ne viennent pas moins s'ajouter à celles de la maladie même : la précarisation induite par l'instabilité administrative est une entrave de plus à l'accès effectif aux soins, ce qui en fait un véritable enjeu de santé publique.

[Source : ODSE]

• Le rapport « *La régularisation pour raison médicale en France – un bilan de santé alarmant* » est disponible sur <http://www.odse.eu.org/>. et sur le site de QSP.

Qu'est-ce que l'ODSE ?

L'Observatoire du droit à la santé des étrangers est un collectif d'associations qui entendent dénoncer les difficultés rencontrées par les étrangers dans les domaines de l'accès aux soins et du droit au séjour pour raison médicale. L'ODSE regroupe Act Up-Paris, AFVS, AIDES, ARCAT, CATRED, CIMADE, COMEDE, Créteil-Solidarité, FASTI, FPCR, GISTI, Médecins du Monde, MRAP, PASTT, Association Primo Levi, Sida Info Service, Solidarité Sida.

La Méditerranée devient une immense fosse commune

En ce mois de juillet, la Méditerranée évoque les plages le soleil la douceur des vacances pour des milliers d'estivants. Un rapport de mai 2008, posté sur Fortress Europe rappelle que pour d'autres milliers de personnes « la grande bleue » est une frontière hautement contrôlée par les vigiles de la forteresse Européenne, un espace de tous les dangers où l'on fait naufrage, où l'on disparaît.

Samos – Chaque fois que j'entre dans l'eau je sens l'angoisse qui me noue le ventre. Et je pense que ça n'a rien de normal. J'avance prudemment, dans une petite baie de Samos. Je suis pieds nus. Et j'ai peur de toucher un cadavre sous l'eau. J'ai présentes à l'esprit les photographies que l'on m'a montrées une semaine plus tôt à Lesbos, en Grèce, de deux enfants repêchés en mer. J'ai à l'esprit les récits des pêcheurs et la chronique des fait-divers du mois dernier, qui parle d'au moins 112 morts sur les routes vers l'Europe, desquels 102 pour le seul Canal de Sicile. Le corps d'une femme retrouvé sur la plage de Maluk, à Lampedusa. Un autre cadavre à Pozzallo, dans la province de Syracuse. Un à Castel Vetrano, à Trapani. Les 37 morts de Malte et les 50 de Teboulba, en Tunisie. Des cadavres qui flottent sur cette grande fosse commune qu'est devenue la Méditerranée – au moins 12.180 morts ces 20 dernières années –, sans que l'on ne sache rien de leurs embarcations ayant fait naufrage. Sans que l'on ne sache rien du nombre des autres passagers qui étaient à bord, et du nombre des disparus en mer. Tout comme pour les 21 de Samos, le 16 mai dernier, desquels il ne reste aucune trace si ce n'est une lettre signée écrite par l'unique survivant.

« Nous étions 22 personnes dans un canot pneumatique... Nous avons été interceptés par les garde-côtes grecs. Ils ont attaché notre canot pneumatique à leur vedette et ils nous ont remorqués en direction de la côte turque. Puis ils ont saisi notre carburant et ils nous ont abandonnés en pleine mer. Le temps s'est dégradé et les vagues sont devenues plus fortes. L'embarcation a commencé à se balancer. C'était le 16 mai à deux heures du matin. Les personnes à bord ont commencé à tomber à l'eau les unes après les autres... le canot s'est renversé. J'ai perdu mon ami. J'ai commencé à nager et à lutter contre les vagues. Finalement un pêcheur m'a sauvé et m'a amené à l'hôpital d'où j'ai été transféré au camp. »

Aucun corps n'a été repêché ces jours derniers à Samos. Et Yassin, l'auteur de la lettre, est entre temps parti à Athènes sans que personne ne connaisse ses contacts. Personne n'est donc en mesure de dire si les naufragés ont été secourus par les autorités turques et s'ils se sont tous noyés. Ce qui est certain c'est que cette histoire est plus que vraisemblable. Tawfiq en est convaincu. C'est un jeune algérien qui vit sur l'île grecque. C'est lui qui

m'a traduit la lettre, écrite en arabe. En dépit de son jeune âge, 23 ans, il peut se considérer comme un vétéran parmi les harragas, vu qu'il a brûlé la frontière entre la Turquie et la Grèce sept fois déjà. La dernière fois en solitaire. À bord d'un petit canot, armé de rames et de courage, au long d'un trajet d'environ deux milles. Son frère, Sufien, a vécu la même chose. Je le rencontre le jour même sur une plage de l'île. Devant une bière bien fraîche, il me raconte sa nuit du 2 mai de l'année dernière. Aucun passeur. Ils s'étaient débrouillés tout seuls. Ils connaissaient déjà la route à suivre. Lui, un troisième frère, deux cousins et un ami. Tous algériens. Ils avaient acheté des rames et un canot pneumatique de deux mètres de long. Après avoir appareillé depuis une plage proche de Kusadasi, à mi-parcours, ils furent arrêtés par la marine militaire grecque. Sufien insiste. La vedette était grise. Les militaires s'approchent du canot pneumatique et, au couteau, crèvent les chambres à air. Pour ensuite rester et regarder les cinq hommes coulés. Heureusement ils savaient tous nager et après bien cinq heures, épuisés, ils rejoignirent à la nage la côte turque. Mais que ce serait-il passé si l'un d'entre eux n'avait pas su nager ? Ou si cela avait eu lieu par une température hivernale ? Le naufrage provoqué des canots pneumatiques des migrants est une pratique courante des garde-côtes et de la marine grecque, comme largement documenté par le rapport de 2007 de Pro Asyl. Comme la non assistance à personne en danger. Bilal et les autres 23 passagers du canot pneumatique partis le 12 mars 2008 ont attendu en vain neuf heures durant l'arrivée des secours grecs. Le passeur turc à Izmir leur avait donné les numéros des gardes-côtes grecs, qu'ils avaient appelés vers quatre heures du matin, quand le moteur est tombé en panne. Une vedette s'était en réalité approchée, mais seulement pour faire des photos. Puis elle s'était éloignée. Quand la mer est devenue grosse, pour se sauver la vie ils avaient donc décidé d'avertir les garde-côtes turcs, vers 13h30.

Le nombre des arrivées de migrants et de réfugiés le long des routes de la mer Egée est en continuelle augmentation ces dernières années. À Lesbos par exemple durant les cinq premiers mois de 2008 sont déjà arrivées 4.320 personnes pour les 6.370 de l'année 2007. Ce sont surtout des Afghans (3.285 pour les 10 premiers mois de 2007). Et ensuite viennent Irakiens, Kurdes, Palestiniens, Somaliens, Soudanais, Mauritaniens, Sénégalais, Ivoiriens, Nigériens, Algériens et Marocains. Les flux sont mixtes. Migrants économiques et réfugiés. Pour éviter d'être expulsés, une partie des africains déclarent être Somaliens. Et une partie des Arabes se disent Palestiniens ou Irakiens. Mais les réfugiés existent vraiment. Il suffit de visiter le camp de détention de Samos pour le comprendre. C'est un vieil édifice à deux étages, en plein centre. Il a été fermé fin novembre 2007. Dans quelques-unes des salles tout est resté tel quel. Les lits superposés à trois niveaux sont encore munis de couvertures. Et le sol est couvert de matelas en caoutchouc. Les graffitis sur les murs racontent l'histoire du centre et les histoires des réfugiés

qu'il a accueillis. Il y a des portraits de Yasser Arafat et le drapeau de la Palestine, il y a des phrases en araméen et des déclarations d'amour pour la Somalie et le Soudan, mais aussi des demandes de liberté pour le Kurdistan.

Dimanche 1er juin ont été relâchés 35 prisonniers du nouveau camp de détention de Samos. J'en profite, en compagnie d'Anna, une militante de l'île, pour monter à bord du Nissos Mikonos, le bateau de ligne qui les portera à Athènes. Ils sont assis sur le pont du navire. La police leur a payé le billet. Ils ont été relâchés après deux ou trois semaines de détention. Désormais personne sur les îles grecques ne purge trois mois de prison, comme c'était le cas jusqu'à l'année dernière. Personne exceptés ceux qui présentent une demande d'asile politique. Et de fait personne ne le fait. En 2007, 96% des demandes d'asile ont été effectuées à Athènes. Chacun d'entre eux est relâché muni d'une feuille de route. Elle est écrite en grec seulement. Elle dit qu'ils ont un mois pour quitter la Grèce. Et qu'il leur est interdit de se rendre en Achaïe, la région où se trouve Patras, c'est-à-dire le passage obligé pour quitter la Grèce. Aucun des migrants à bord ne sait quoi faire ni où aller une fois à Athènes. Ils sont abandonnés à eux-mêmes. L'un d'eux est même mineur, 16 ans, Guinéen. Les autres sont presque tous Sénégalais et Nigériens, mais ils ont déclaré être Somaliens. La semaine dernière sur un autre bateau à Mytilène, le port de Lesbos, le scénario est le même. À bord il y avait un groupe d'une vingtaine d'Afghans, parmi lesquels quatre mineurs non accompagnés, et deux femmes avec leurs filles en bas âge. La seule possibilité une fois au Pirée, le port d'Athènes, c'est de prendre le métro pour Omonia, le quartier ghetto sous l'Acropole.

Dans la rue Xouthou, derrière la vitrine d'un bar anonyme d'Athènes se trouve le siège de l'Association des réfugiés soudanais. Le président, Adams Salih m'accueille en me servant un chai. Il s'est enfui du Darfour, et est arrivé en 2004 en Crète, à bord d'un navire porte-conteneur en provenance de Port Soudan, en mer Rouge. D'après ses estimations, à Omonia vivent au moins 450 Soudanais et au moins autant de Somaliens. Ils sont potentiellement tous réfugiés politiques. Mais de fait ils ont tous une feuille de route. L'un d'eux, Abdallah, classe 1972, homme distingué, chemise blanche, lunettes de vue et montre dorée au poignet, je le rencontre peu après au Maqi hotel, un vieil hôtel occupé par des Soudanais rue Satovriandou, où les nouveaux arrivants dorment pour trois euros la nuit dans des chambres de dix personnes. Il a débarqué à Samos le 20 avril dernier. Depuis dix jours, il est officiellement un clandestin. Personne ne l'empêche de demander l'asile politique en Grèce. Mais le temps d'attente est en moyenne de trois ou quatre ans. Pendant ce temps-là on peut travailler, mais à la fin de la procédure, la réponse est presque toujours négative. En 2007 pour 25.000 demandes d'asile présentées, seulement 150 personnes ont obtenu l'asile politique ou une protection humanitaire. C'est pour cela qu'ils veulent tous s'en aller. Ou encore parce qu'ils ont parfois des parents dans d'autres pays européens. Pour quitter la Grèce un faux passeport suffit ou bien il faut voyager cachés dans les camions qui chaque jour s'embarquent à Patras pour l'Italie. Mais le destin de ces personnes ne tient qu'à un fil, celui de leurs empreintes digitales.

Elle se nomme Convention de Dublin et impose au demandeur d'asile d'en faire la demande dans le premier pays européen qu'il rencontre. Et si en Grèce le taux d'obtention de l'asile est cinquante fois inférieur à celui de l'Italie ou de la Suède peu importe. Si les empreintes ont été prises en Grèce, c'est en Grèce qu'ils sont condamnés à rester. Ali, Soudanais, était arrivé en Norvège un an plus tôt, mais il a été réexpédié à Athènes. De même pour Siad, depuis l'Irlande. Là se trouve le caractère irrationnel des politiques grecques en matière d'immigration. La Grèce ne veut pas qu'ils restent, et pour cela n'accorde l'asile à aucun d'entre eux et accomplit de graves actions de refoulement en mer vers la Turquie. Mais de la Grèce ils ne peuvent s'en aller. Tout cela pendant que dans les autres pays européens les demandes d'asile ont diminué ces dernières années. Et de cette façon augmente la masse des personnes sans papiers et sans droits, exploitées sur les chantiers à Athènes comme pour la récolte des fraises à Olympie et pour celle des oranges à Atra. La Grèce est bien loin de l'idée qu'ils s'étaient faite de l'Europe. Et alors le voyage reprend. Depuis Patras. Dans une direction obstinée et contraire. Vers l'Italie.

Mohamed me montre l'un de ses dessins. On y voit un policier qui tient un couteau et un jeune garçon avec la tête ensanglantée, sur un parking gris en face d'un port. Jaber a tenu à me montrer ce dessin réalisé il y a environ deux mois par l'un des six garçons avec lesquels il partage la baraque. C'est une preuve de l'histoire qu'il m'avait racontée la veille, quand nous nous sommes rencontrés, dans la baraque de Jemmah. Jaber, 16 ans, a en personne assisté à la scène, ils s'enfuyaient du parking réservé aux camions, poursuivis par la police. Cela se passe chaque nuit à Patras. Des petits groupes de dix quinze adolescents sautent la clôture haute de deux mètres, à la hauteur du Gate 7, et courent en direction de la seconde clôture de fil de fer barbelé, qui entoure le parking des camions. Pour comprendre si un camion va en Italie – m'explique Jemmah – ils évaluent la température des pneus. S'ils sont chauds cela signifie qu'il est à peine arrivé d'Athènes et qu'il sera donc embarqué le lendemain. Ils se cachent au milieu des marchandises ou bien en contrebas, accrochés au châssis. Avant que n'arrive la police autrement arrivent les ennuis. Jemmah le sait bien. Deux mois plus tôt il a été pris. Au port. Les agents étaient au nombre de quatre. Un coup de poing et un coup de pied dans l'oreille pour l'immobiliser. Ensuite ils l'ont obligé à se coucher par terre avec les mains ouvertes, pendant qu'un agent lui marchait sur le dos avec ses bottes. Ils avaient donc décidé de s'amuser un peu. Un homme en uniforme lui a pointé un pistolet sur le front en criant "*I will kill you!*". Et il a appuyé sur la gâchette. Le coup n'est pas parti parce qu'au préalable ils avaient retiré les projectiles. Finalement, après les coups et le simulacre d'exécution, ils lui ont demandé son âge. Quatorze ans a-t-il répondu. Et ils l'ont laissé partir. La sienne est une histoire comme tant d'autres. D'abus et d'impunité. De racisme. Mais comment est-il possible qu'un gamin de 14 ans se voit pointer un pistolet sur la

tempe par un agent des forces de l'ordre ! Et comment est-il possible qu'un gamin de 14 ans meure écrasé sous un camion, comme cela s'est produit à Forlì en janvier, parce qu'il n'a pas d'autre moyen pour rejoindre l'Italie ?

« Notre génération est née pendant la guerre, a grandi pendant la guerre et a fui la guerre. Je n'ai pas connu autre chose depuis que je suis né, autres que destruction, mort, enlèvements. Nous avons perdu nos êtres chers. Nous avons perdu nos droits. Et pourtant aucune protection ne nous est accordée. Combien de guerres faut-il ? Combien de morts faut-il pour être reconnu comme des réfugiés politiques ? ». C'est à voix haute que le demandeur l'un des afghans ayant participé à la réunion publique organisée par le mouvement antiraciste de Patras, le 25 mai dernier. Pour l'occasion sont venus quelques activistes de Thessalonique et ont effectué un raccordement clandestin à l'adduction d'eau pour porter l'eau courante aux baraquements des Afghans. Y vivent 500 Afghans, un sur trois a moins de 18 ans. Le camp existe depuis 1996. Au départ ils étaient tous Kurdes. Certaines baraques ont un branchement abusif au réseau d'électricité. Chaque nuit ils tentent de franchir la frontière. La police les garde à vue. Plus qu'un problème de logement c'est un nouveau lieu de détention. Un ghetto où des centaines de réfugiés sont concentrés et gardés à vue et sans aucun coût. Parce qu'il n'y a pas de cellules, et du camp on ne peut pas sortir. Il y a des véhicules de police dans tous les coins. Le risque est d'être conduit au commissariat et peut-être détenus trois mois dans les centres d'Evros ou d'Athènes. Du camp on peut seulement s'enfuir. De nuit. En tentant d'échapper aux contrôles et aux coups des agents de police, des agents de sécurité des compagnies de navigation et des camionneurs. Et en espérant ne pas être renvoyé en Grèce une fois arrivé dans les ports italiens. Autrement il faut tout recommencer. « Nous mourons à chaque instant et nous continuons à mourir », conclut le jeune afghan en implorant presque l'assistance, « mais nous sommes des êtres humains comme vous. Nous ne sommes pas des animaux. Nous avons les mêmes sentiments, comme vous. »

Nous recommandons aux hommes politiques italiens et européens de visiter Patras. Le Parlement italien s'apprête en effet à discuter l'introduction du délit de clandestinité et le gouvernement fait savoir que seront nécessaires 600 millions d'euros pour avoir un "Centre d'identification et d'expulsion" (CIE, qui remplaceront les actuels Centres de permanence temporaire – CPT) dans chaque région, pour lesquels ont déjà été identifiées dix casernes désaffectées. Les migrants sans permis de séjour pourront y être détenus jusqu'à 18 mois, anticipant ainsi la honteuse directive européenne sur les rapatriements elle aussi sur le point d'être mise en place. C'est très grave ce qui est en train de se passer dans l'Europe de la libre circulation. Mais en fin de compte tous les voyageurs n'appartiennent pas à la même classe d'humanité. Et ça vaut la peine de le rappeler au début de la saison estivale. Cette année aussi des dizaines de millions de touristes aborderont les Canaries, l'Andalousie, les îles grecques, Malte et la Sicile, accueillis par les sourires des hôtes et des serveurs. Sur ces mêmes routes, quelques dizaines de milliers d'autres voyageurs pas invités seront quant à eux surveillés par nos navires de guerre, par des avions sans pilote et par des satellites espions, et au bout du compte privés de leur liberté. Sur ces mêmes routes des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants perdront la vie. J'y pense chaque fois j'entre dans l'eau. Et je pense que ça n'a rien de normal.

[Source : Fortress Europe]

TRAGÉDIE

Mort de 15 migrants

Zapatero dénonce la duplicité de l'Europe en matière d'aide à l'Afrique.

Le 10 juillet, José Luis Rodriguez Zapatero a exhorté les pays riches à tenir leurs engagements contre la pauvreté en Afrique, qualifiant de « tragédie insupportable pour l'esprit humain » la mort de quinze clandestins au large de l'Espagne annoncée quelques heures plus tôt.

« Nous sommes dans une situation alarmante. Ou nous aidons l'Afrique à lutter contre l'extrême pauvreté, ou notre État de solidarité, notre État social sera en danger », a averti le chef du gouvernement espagnol depuis Athènes, où il se trouvait en visite officielle. M. Zapatero a appelé les pays développés et surtout les membres du G8 à « prendre leurs responsabilités », en contribuant à l'aide au développement et en garantissant que « la crise alimentaire dans le monde n'empire pas la situation nutritionnelle dans le monde ».

Au moins quatorze passagers d'un bateau intercepté dans la nuit de mercredi à jeudi au large des côtes andalouses sont décédés pendant la traversée, selon les témoignages des rescapés. Neuf enfants âgés de 12 mois à quatre ans se trouvaient parmi les victimes. Leurs dépouilles « ont été jetés par dessus bord par leurs compagnons de voyage », a indiqué à la garde civile d'Almeria, précisant que le bilan n'était pas définitif et que l'enquête se poursuivait.

Au moment de l'interception du bateau, il y avait aussi une femme morte gisant au milieu des 33 survivants, très affaiblis par la traversée, qui ont été pris en charge par les services sanitaires. Selon la radio nationale espagnole, plusieurs femmes enceintes se trouvaient à bord du bateau de fortune.

Lundi, déjà, quatorze clandestins Nigériens avaient disparu par une mer très mauvaise après le chavirement de leur embarcation au sud de l'Espagne. Des centaines de candidats africains à « l'Eldorado européen » meurent chaque année en tentant la périlleuse traversée depuis les côtes africaines vers l'Espagne, particulièrement vers l'archipel des Canaries, dans l'Atlantique. Au total, 921 sont ainsi décédés en 2007, selon APDH-A, une organisation des droits de l'Homme andalouse.

Les arrivées de clandestins à bord de barques de pêche africaines à moteur se sont multi-

pliées ces dernières semaines aux Canaries et sur la côte sud de l'Espagne, favorisées par les conditions météorologiques estivales.

Le ministre de l'Intérieur, Alfredo Perez Rubalcaba, les a aussi reliées mercredi à la crise économique et alimentaire, soulignant que « *si la situation [était] mauvaise en Europe, en Afrique elle [était] très mauvaise* ». « *Il est inacceptable que tandis que l'extrême pauvreté augmente nous voyions l'aide au développement baisser (...). L'Occident a les ressources et les capacités pour aider à la disparition de l'extrême pauvreté* », a renchéri jeudi M. Zapatero en conférence de presse. Le dirigeant socialiste espagnol a rappelé aux pays riches qu'ils s'étaient engagés à consacrer au moins 0,7% de leur PIB à l'aide au développement.

Il a souligné que c'était un engagement que tiendrait son propre gouvernement d'ici la fin de son mandat en 2012 – il y consacre actuellement 0,5% de son PIB –, quelle que soit l'évolution de l'économie espagnole.

« *Tant que des gens seront désespérés et qu'ils ne pourront pas nourrir leurs enfants, ils essaieront d'entrer en Europe* », a-t-il dit, jugeant que « *l'Europe ne [pouvait] pas devenir une forteresse, ni être verrouillée* » car « *c'est contraire à nos principes* ». [Source : AFP]

DANS LE NUMÉRO 21 DU QSP, ON ANNONÇAIT

La Commission Mazeaud

Annoncée le 7 février, cette commission a été instituée par arrêté le 30 janvier. Présidée par Pierre Mazeaud, ancien Président du Conseil constitutionnel, elle comporte même des personnalités réputées à gauche, tels l'ancien secrétaire d'État à l'intégration, Koffi Yamgnane ou le démographe Hervé Le Bras. Dans sa lettre de mission, Brice Hortefeux aura pris toutes les précautions.

S'il s'agit bien de réfléchir au « *cadre juridique nécessaire à la définition de quotas d'immigration en France* », le ministre des rafles précise « *qu'en tout état de cause le gouvernement exclut que soit défini un quota limitant le nombre des demandeurs d'asile et des réfugiés politiques* ».

Il semble que ça aille mieux en le disant, au pays où le droit d'asile est refusé quotidiennement à tous.

Plus sérieusement, il s'agit de permettre « *d'une part... la fixation du nombre annuel des migrants admis à entrer et séjourner en France* ». Et, surtout, « *la définition de quotas permettrait à la France... de choisir les différentes composantes de l'immigration, avec... la possibilité de décliner [ces quotas]... selon les grandes régions de provenance des flux migratoires* ».

En un mot, la France prétendrait ainsi se doter d'un outil juridique pour écarter les noirs, les arabes ou les asiatiques, au gré des fantaisies racistes de l'État ! Mieux, le ministre du racisme ose ensuite préciser que « *ces orientations... doivent être notamment étudiées au regard de la protection de la vie familiale, de la liberté du mariage et du principe d'égalité* ».

Les papas expulsés ou les amoureux au ban public apprécieront de constater combien on pense à eux à la tête de l'État raciste. Mais le principal de cette lettre annexée à l'arrêté du 30 janvier, c'est bien ce dernier mot : « *le principe d'égalité* ». C'est tout le problème de la dite commission Mazeaud.

On doit au Monde d'avoir rappelé à cette occasion que « *lorsqu'il était ministre de l'intérieur, M. Sarkozy avait déjà souhaité instituer des quotas. Mais il s'était heurté aux réticences de Matignon. Face au risque d'une censure du Conseil constitutionnel, il avait renoncé à inscrire cet objectif dans sa loi de juillet 2006.* »

« *L'instauration de quotas par origine géographique se heurte en effet à de sérieux obstacles constitutionnels, notamment à l'article 1 de la Constitution, qui proclame le principe d'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race et de religion.* »

C'est bien de cela qu'il s'agit.

Rien de moins que de «retoucher» l'article premier de la Constitution – celui qui proclame l'égalité des races devant la loi ! [...]

C'est ça l'immigration choisie : les blancs sont éventuellement bienvenus.

Les autres non. Et pour pouvoir mettre en oeuvre cette politique raciste dans les grandes largeurs, il nous faut maintenant une constitution raciste...

Six mois plus tard, on peut se féliciter qu'il n'ait pas été entendu.

QSP

SARKOLAND

France, ex-terre de liberté

Des journalistes belges empêchés de filmer une manifestation de sans-papiers

Mardi 8 juillet, des policiers français se sont opposés sans ménagements, à ce qu'une équipe de la *Deutsche Welle* filme une manifestation interdite d'associations de soutien aux sans-papiers qui a eu lieu à Cannes, en marge du conseil informel "justice et affaires intérieures". Les policiers, tant qu'à faire, les ont arrêté – avec dix-huit manifestants qui tentaient de déployer une banderolle dénonçant "l'Europe bunker" – et, constatant qu'ils venaient de Bruxelles où ils sont basés, leur ont gentiment enjoint de « *rentrer à Bruxelles* ». Interrogé sur l'incident qui viole à la fois la liberté de la presse et la libre circulation, Brice Hortefeux a regardé ailleurs, pendant que Wolfgang Schäuble, le ministre de l'intérieur allemand, a promis « *de faire tout le nécessaire* ».

Michèle Alliot-Marie, la ministre de l'intérieur, pourrait déjà lire à ses troupes cette phrase du Pacte européen sur l'immigration et l'asile voulu par Brice Hortefeux – « *l'un des fruits les plus remarquables* » de la construction communautaire, qui serait « *la constitution d'un vaste espace de libre circulation* » et qui permettrait « *un accroissement sans précédent des libertés pour les citoyens européens comme pour les ressortissants des pays tiers* ». Chef, c'est quoi la libre circulation ?

[Source : les Couloirs de Bruxelles]

Pour la suppression de FRONTEX

Les 5 et 6 juin 2008 à Varsovie, étaient organisées deux journées de Résistance transnationale contre l'« agence des frontières européennes ». Une conférence contre le régime des frontières et un siège de protestation à l'entrée de l'immeuble qui abrite le quartier général de Frontex à Varsovie étaient au programme de ce rassemblement.

Voici le texte d'appel à participer à ces deux journées : Alors que le nombre de migrants et de réfugiés est partout en progression, l'Union Européenne met en place un régime des frontières de plus en plus restrictif pour limiter, contrôler et « gérer » l'immigration suivant ses propres intérêts. Le résultat en est l'exclusion violente des migrants et des réfugiés, conduisant chaque année à la mort de milliers de personnes, à l'extérieur des murs de la Forteresse Europe, dans le désert, sur la Méditerranée comme sur l'Océan atlantique, à l'organisation des expulsions de masse, générant des millions de « sans-papiers » et de demandeurs d'asile, privés des droits fondamentaux et du droit au travail. FRONTEX, l'« Agence européenne des frontières », joue un rôle crucial dans ce régime raciste des frontières. Depuis sa création en 2005, elle a réussi une croissance rapide en importance et en budget.

La fonction de FRONTEX est de relier, coordonner et harmoniser le travail de contrôle des frontières des polices nationales des États-membres de l'UE, complétant ainsi les attributions des forces de police, des forces armées et des services secrets. Dotée d'un grand degré d'autonomie, FRONTEX exerce son pouvoir grandissant sans aucune obligation de transparence ni de contrôle parlementaire. En coopération avec les polices nationales de l'air et des frontières, les fonctionnaires de FRONTEX multiplient les opérations contre les migrants. Entre 2006 et 2007, FRONTEX a participé, en accord avec la Commission Européenne, à l'arrestation et au refoulement de 53.000 personnes le long des frontières européennes. En 2006, FRONTEX a mené des opérations en dehors du territoire de l'UE pour empêcher les migrants africains d'atteindre par bateau Lampedusa, Malta et les îles Canaries. Pour accomplir cette tâche, FRONTEX légitime l'usage d'équipements aéronavals et d'hélicoptères en produisant l'image d'une guerre contre la menace d'une « immigration illégale ». Comme première étape pour rendre plus hermétiques les frontières maritimes du sud de l'UE, FRONTEX a relié les États européens de la région en un « réseau de patrouilles européennes ». Elle organise toute sorte d'autres opérations afin de mettre en place un régime commun des frontières européen. Avec l'ajout récent d'une composante appelée « équipes d'intervention rapide aux frontières » (RABITS), FRONTEX anime pratiquement une agence de contrôle des frontières militarisée, une pierre angulaire dans la fortification de l'Europe. Dans les faits, ces mesures et ces opérations de contrôle aux frontières sont responsables de la mort de plus en plus de migrants. Combattre l'immigration n'en supprime pas les causes, mais oblige par contre les réfugiés et les migrants à choisir des trajets de plus en plus dan-

gereux. Cela n'empêche pas FRONTEX et ses partenaires institutionnels de présenter cyniquement leur chasse aux migrants comme « un engagement humanitaire contre le trafic humain ».

Depuis l'élargissement de l'espace Schengen, FRONTEX concentre davantage son attention sur le contrôle des frontières à l'est. FRONTEX est aussi impliquée dans la recherche sur « l'immigration illégale », dans les mesures techniques et l'équipement pour la surveillance des frontières ainsi que dans des programmes d'entraînements pour les forces de police. De plus, FRONTEX a été mandatée par l'UE pour négocier avec les pays hors de l'UE afin qu'ils collaborent à la surveillance des frontières et au contrôle de l'immigration. À côté de cela, FRONTEX s'engage de plus en plus dans l'interconnexion des autorités nationales des États membres de l'UE pour l'organisation des expulsions par vols charter groupés. La Commission Européenne a présenté récemment une proposition de ce qu'on appelle une « border package », intitulée « une vision d'ensemble pour un système de gestion des frontières européennes unique, pour le 21ème siècle ». Selon ce plan, FRONTEX devrait fonctionner comme un pivot de la coordination dans l'architecture d'un régime de frontières européen sans précédent. Un système de surveillance des frontières global (EUROSUR) espionnera les migrants depuis le tout début de leur séjour en Europe, pendant qu'un système de contrôle biométrique des entrées et des sorties aux frontières permettra de suivre tout déplacement vers et hors de l'Europe. FRONTEX est au centre de tout cela.

FRONTEX représente un régime sécuritaire militarisé au sein duquel la police, le contrôle aux frontières, les services de l'immigration, l'armée et les services secrets forment un complexe de répression presque standard, qui divise le monde suivant un ordre hiérarchique entre les riches et les pauvres, entre l'Europe (de l'ouest) et les autres, entre ceux qui ont des droits, ceux qui en ont moins et ceux qui n'en ont pas du tout. Nous en avons assez de cette soit disant sécurité. Nous ne supportons plus que des gens soient tués, que d'autres soient rejetés, emprisonnés ou expulsés par le régime des frontières. Nous refusons la hiérarchie de l'exploitation et de l'exclusion capitalistes, racistes et sexistes. Nous voulons la liberté de circulation universelle et les mêmes droits pour tous !

[Premier signataires : No Borders Poland ; Związek Syndykalistow Polski, Varsovie (Union des syndicalistes) ; Praga Anarchist Group, Varsovie ; borderline-europe-Human Rights without Borders, Potsdam ; « Pole AG », Berlin ; Kein Mensch ist illegal, Hanau ; le groupe Caravan de Munich ; Centre d'information sur la militarisation, Allemagne ; le réseau Frassanito.]

FORTERESSE EUROPE

L'UNHCR conclut un accord avec FRONTEX

Mardi 17 juin à Varsovie, l'UNHCR et Frontex ont échangé des lettres pour développer leur partenariat. Lors d'une conférence de presse tenue ce même jour au Palais des Nations à Genève, Jennifer Pagonis, porte-parole du HCR, a déclaré : « L'accord entre les deux agences inclut un

nombre de domaines de coopération comme des consultations régulières, des échanges d'information, d'expertise et d'expérience, des participations à des formations (notamment sur la législation internationale sur les droits de l'homme et la législation internationale relative aux réfugiés) et d'autres activités. Un officier de liaison de l'UNHCR a été nommé pour travailler avec FRONTEX à Varsovie l'année dernière et il travaillera en étroite collaboration avec FRONTEX dans le but de s'assurer que la gestion des frontières est en plein accord avec les obligations internationales des États membres. La cérémonie de signature formelle aura lieu aujourd'hui pendant le premier atelier conjoint UNHCR-FRONTEX qui réunit les personnels des deux agences.

L'agence des Nations Unies pour les réfugiés plaide depuis longtemps pour que l'Europe maintienne son statut de continent d'asile, pour que les institutions européennes sur l'asile et l'application de la loi mettent en oeuvre des garanties spécifiques pour que les personnes recherchant une protection internationale soient identifiées et puissent avoir accès au territoire de l'UE, ainsi qu'à des procédures d'asile justes et efficaces. L'accord avec FRONTEX est une étape positive dans cette direction. » Sans commentaires.

[Source : UNHCR]

EGYPTE

Des migrants arrêtés par la police égyptienne

Les forces de sécurité égyptiennes ont arrêté, dimanche, quarante-quatre migrants africains qui s'apprêtaient à entrer clandestinement en Israël, a déclaré un responsable des services de sécurité égyptiens. Parmi ces quarante quatre personnes arrêtées figurent quinze Erythréens, dont quatre femmes, ainsi qu'un Ethiopien et vingt-huit Soudanais.

Israël a demandé à l'Égypte de renforcer la sécurité à sa frontière et Le Caire a déployé davantage de forces de police dans la zone pour déjouer les plans des clandestins.

Depuis le 1er janvier 2008, la Police des frontières égyptienne a tué au moins une douzaine de migrants africains, ce qui a été vivement dénoncé par l'ONG Amnesty International.

[Source : afriquenligne.fr]

BELGIQUE

Le nombre de demandes d'asile à son plus faible niveau depuis 1989

La Belgique a connu en 2007 son plus faible niveau annuel de demandes d'asile depuis 1989 : 11.115 demandes, quelque 14.000 en comptant les conjoints et les enfants accompagnant. Ce qui représente une baisse de 4,1 % par rapport à 2006. Et par rapport à 2000, année record avec 42.691 dossiers, la diminution est de 74 %, selon le rapport 2007 de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil).

On remarque une forte hausse du nombre de demandeurs d'asile venant de certains pays comme la Slovaquie, l'Afghanistan, la Serbie, la Guinée, l'Irak, l'Albanie et la Somalie. En revanche, le nombre de demandes est en baisse pour l'Iran, la Russie, la RDC, l'Arménie, l'Angola, la Bulgarie ou la Côte-d'Ivoire. Au total, on compte près de 110 nationalités différentes. En 2007, Fedasil a accueilli 1.334 "Mena" (mineurs étrangers non accompagnés) dans ses deux centres d'orientation et d'observation.

Au niveau des États de l'Union européenne, on a enregistré 222.905 demandes d'asile en 2007, soit une hausse de 11,5 % par rapport à 2006. Les principaux pays qui ont accueilli les demandeurs sont la Suède (36.210), la France (29.160) et le Royaume-Uni (27.900 demandes). La Belgique arrive en huitième position.

[Source : lesoir.be]

[Rappelons qu'en France aussi, l'OFPPA (Office français de protection des réfugiés et des apatrides) faisait état en 2006 d'une baisse spectaculaire du nombre des demandes d'asile, constatée pour la troisième année consécutive, particulièrement forte cette année avec seulement 39 332 dossiers enregistrés (33,6% de moins qu'en 2005). En 2007, l'Ofpra a enregistré 35 520 demandes (réexamens et mineurs accompagnants compris) soit une baisse de 9,7% par rapport à l'année précédente. Les réexamens ont continué à baisser de façon significative (-28,6 % entre 2006 et 2007). Or, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) les demandes d'asile dans les pays industrialisés ont augmenté de 10% en 2007...

QSPJ

ROYAUME-UNI

Expulsions de demandeurs d'asile du Darfour

Le gouvernement britannique expulse à nouveau des demandeurs d'asile venant du Darfour vers le Soudan. Une décision prise « malgré les risques de meurtres et de tortures encourus par les dissidents dans la région soudanaise » et la possibilité d'en faire « des cibles pour la police et les services de sécurité ». Le quotidien britannique *The Independent* rappelle que Londres avait suspendu leur renvoi, il y a un an, sous la pression de militants. Le ministère de l'Intérieur a reconnu la reprise des expulsions. *The Independent* cite notamment le cas du prochain expulsé, un militant d'opposition qui s'était évadé de la prison, où il était battu, pour fuir le pays. Le gouvernement britannique se voit ainsi taxer d'hypocrisie. Car, d'un côté, le Premier ministre Gordon Brown affirme vouloir résoudre la crise du Darfour tandis que, de l'autre, sa ministre de l'Intérieur, Jacqui Smith, renvoie ceux qui ont fui le génocide.

[Source : *The Independent*]

La Forteresse Europe dénoncée en Afrique

DIRECTIVE DE LA HONTE

L'Afrique condamne la directive retour

Après l'Amérique Latine, c'est au tour des pays africains de critiquer fermement la "directive retour".

Ils accusent les Vingt-Sept de ne pas traiter dignement les immigrants clandestins et de ne pas honorer leurs engagements en matière de coopération.

Les ministres européens ont par ailleurs apporté lundi leur soutien à un pacte sur l'immigration proposé par la présidence française de l'UE. « *Le Sénégal avoue sa surprise devant l'initiative européenne alors que (...) nous nous sommes engagés dans une autre voie, celle de la concertation* », a dit le ministre sénégalais des Affaires étrangères, Cheikh Tidiane Gadio, lors d'une conférence euro-africaine sur les migrations à Dakar.

« *Il est révolu le temps où l'Europe décide toute seule et l'Afrique s'aligne derrière. Ce temps-là n'existe plus, nous ne l'acceptons pas* », a-t-il ajouté. « *Nous sommes absolument opposés à l'approche répressive (...) et au traitement de ces sans-papiers comme des criminels.* » La « directive retour » a déjà été largement critiquée en Amérique latine, où la présidente argentine Cristina Kirchner a estimé que cela rappelait « *l'époque de la xénophobie* », alors que son homologue vénézuélien Hugo Chavez a menacé de suspendre les livraisons de pétrole aux pays qui appliqueront le texte. Mais l'Afrique, particulièrement concernée par le sort de milliers d'immigrants qui tentent chaque année de rallier l'Europe au péril de leur vie à bord d'embarcations de fortune, était restée silencieuse jusqu'à présent. « *C'est dommage que l'Afrique n'ait pas réagi très rapidement à cette situation* », a souligné Dominique Guerematchi, représentant de la République centrafricaine.

La Commission européenne estime à 8 millions le nombre d'immigrants illégaux se trouvant dans l'UE. Plus de 200.000 ont été arrêtés au premier semestre 2007, dont 90.000 ont été expulsés. Aux termes du pacte approuvé lundi à Cannes, qui devrait être entériné en octobre, les membres de l'UE s'engagent à expulser davantage de clandestins, à promouvoir l'immigration légale et adopter d'ici 2010 une politique commune sur le droit d'asile.

Le délai maximum de rétention fixé par ailleurs par la directive à 18 mois est supérieur à la loi actuellement en vigueur dans deux-tiers des pays de l'UE, et les organisations de défense des droits de l'homme craignent qu'elle n'encourage la multiplication des placements en centres de rétention.

Une conférence ministérielle euro-africaine sur le sujet doit être organisée en octobre à Paris, deux ans après celle tenue au Maroc, lors de laquelle UE et États africains s'étaient engagés à collaborer sur la question de de l'immigration.

[Source : Le Monde]

SURPRISE

Le Sénégal contre le "Pacte européen"

Le Pacte européen pour l'immigration, approuvé début juillet à Cannes et qui doit formellement être signé en octobre, commence à faire des vagues en Afrique. Le Sénégal a appelé l'Afrique à « *se concerter* » et à « *se démarquer nettement* » de l'Europe après que les pays européens ont donné un accord politique unanime au pacte européen pour l'immigration et l'asile élaboré par la France.

« *Il sera urgent pour la partie africaine de se concerter et de se démarquer nettement des partenaires européens* », a indiqué le ministre sénégalais des Affaires étrangères Cheikh Tidiane Gadio, lors d'une réunion d'experts à Dakar avant une conférence euro-africaine sur la migration et le développement.

Il faut « *promouvoir fermement notre vision d'une migration concertée et non choisie et d'une approche globale et non ciblée* », a-t-il ajouté.

« *Le Sénégal avoue sa surprise devant l'initiative européenne d'un Pacte alors que le "processus de Rabat" nous engageait dans une autre voie* », a ajouté le ministre. « *L'Afrique, en réponse, devra préparer son projet de Pacte et peut-être qu'un jour les deux Pactes engageront un dialogue pour aller vers un Pacte concerté euro-africain sur la migration* ».

« *Avec près de 60% de sa population constituée de jeunes de moins de 25 ans, l'Afrique assiste au départ d'une part importante de sa jeunesse et à une fuite de cerveaux des plus préjudiciables vers d'autres continents* », a rappelé Cheikh Tidiane Gadio.

Tout ceci n'aura pas empêché l'écrivain Jean-Christophe Rufin – ambassadeur de France au Sénégal, nommé par Sarkozy après son élection, à l'été 2007 – de déclarer que la France et le Sénégal seraient, selon lui, en « *totale harmonie* » au sujet du Pacte européen pour l'immigration et l'asile...

[Rappelons que ce spécialiste de désinformation était conseiller diplomatique du ministre de la Défense, entre 1993 et 1995, pendant le génocide du Rwanda. QSP]

La Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (Raddho), ONG basée à Dakar, a exprimé jeudi sa « *grave préoccupation par rapport aux premières mesures qui inaugurent la présidence française de l'Union européenne* ».

Alors que l'Afrique est frappée de plein fouet par le choc pétrolier et la crise alimentaire mondiale, « *l'instauration d'un pacte européen sur l'immigration et l'asile va accentuer la vulnérabilité et la criminalisation de l'immigration et du droit d'asile* », ajoute l'ONG.

La Raddho exhorte en conséquence l'Union africaine (UA), « *qui s'emmure dans un silence assourdissant* » à « *faire preuve de plus de célérité et de réactivité pour la protection de ses citoyens* ».

Le Sénégal, où l'émigration est une tradition ancienne et où l'argent envoyé au pays par la diaspora est plus important que l'aide publique au développement reçue, a ainsi appelé mercredi l'Afrique à organiser la riposte.

« Déjà, la directive adoptée par le Parlement européen le 18 juin restreint si besoin en était le droit d'immigrer ou de demander asile, donnant totalement raison à ceux qui dénoncent l'intention de bâtir une forteresse Europe contre les envahisseurs de la faim », selon la Raddho.

« Pour stopper la horde de désespérés venus généralement du Sud pour prendre d'assaut ses frontières, l'Europe n'a donc pas trouvé mieux que d'ériger un mur », écrit de son côté le quotidien burkinabè Le Pays.

« On croyait le temps des murs révolu, mais c'est sans compter avec la volonté farouche de l'Europe de se préserver, de se prémunir contre la "menace" de l'immigration clandestine », poursuit-il.

« Le temps des nouveaux murs est un anachronisme à l'ère de la mondialisation. On ne peut pas parler de village planétaire quand, dans le même temps, des barrières sont érigées, même sous forme de législations contraignantes », poursuit l'éditorial.

« À moins que la mondialisation, la globalisation dont on parle tant, ne profite seulement qu'aux autres; et que, finalement, la liberté de mouvement se fasse beaucoup plus dans un sens unique, c'est-à-dire du Nord vers le Sud », conclut le journal.

[Source : AFP]

VU D'ALGÉRIE

Sos des sans-papiers algériens

Le collectif français des travailleurs et travailleuses sans-papiers de l'association *Droits devant !!* ont saisi le président algérien Abdelaziz Bouteflika, le 25 juin, par lettre pour alerter les autorités d'Alger sur la situation des travailleurs sans-papiers algériens en France. Les militants de ce collectif demandent au chef de l'État algérien « que soit mis fin à la politique de délivrance des laissez-passer par les consulats algériens en France ». Ce collectif interpelle également M. Bouteflika pour que le gouvernement algérien intervienne auprès de Paris pour lui demander de mettre fin à la « discrimination inacceptable », et ce, en procédant à la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers algériens en France. Concernant les laissez-passer délivrés par les consulats algériens, le collectif, coprésidé par monseigneur Jacques Gaillot et le professeur Albert Jacquard, explique que l'administration française doit disposer d'un document de voyage (passeport ou laissez-passer consulaire) pour pouvoir procéder à une expulsion. Or, lit-on dans la lettre adressée à M. Bouteflika, « la plupart des sans-papiers étant dépourvus de passeport valide, l'administration française se tourne donc quotidiennement vers les consulats algériens pour obtenir lesdits laissez-passer et, bien trop souvent, ces consulats accèdent aux demandes françaises. Chaque expulsion est un drame personnel, une vie brisée ».

« C'est aussi bien souvent une catastrophe pour la famille restée au pays qui jusque-là bénéficiait de l'argent rapatrié. C'est enfin un véritable racket organisé par l'État français, qui encaisse, après les avoir expulsés, les cotisations sociales (maladie, chômage, retraite) versées par les travailleurs sans-papiers durant leur séjour en France », rappelle le collectif. Le président algérien est également sensibilisé par le collectif sur la volonté de l'État français de ne pas régulariser les travailleurs sans-papiers algériens. Pour rappel, la loi française du 20 novembre 2007 a introduit la possibilité de régulariser des travailleurs et travailleuses sans-papiers sur la base de leurs fiches de paye ou d'une promesse d'embauche.

Des centaines de travailleurs ont pu bénéficier de cette disposition après des grèves et une large mobilisation. Ce ne sera pas le cas pour les employés sans-papiers algériens puisque le gouvernement français invoque le fait que l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, qui régit la délivrance des titres de séjours aux Algériens résidant en France, ne prévoit pas cette possibilité de régularisation par le travail. « Il s'agit à l'évidence d'une décision politique arbitraire, puisque l'administration française dispose d'un pouvoir discrétionnaire en matière de régularisation. Il y a donc manifestement une discrimination spécifique à l'encontre des travailleurs sans-papiers algériens », estiment les signataires de la lettre. « Nous savons les pressions intenses, politiques et économiques, que le gouvernement français exerce pour imposer à tout prix sa politique "d'immigration choisie", qui s'inscrit dans la continuité du colonialisme. Refuser cette politique est une impérieuse nécessité pour ces milliers de citoyennes et citoyens algériens qui, au regard de l'histoire, ont la légitimité de vivre et travailler en France », ont conclu les militants du collectif français. [Source : El Watan]

VU DU SÉNÉGAL

Entre colère et anxiété

Au Sénégal, l'« immigration choisie » promue par la France n'est pas une expression vide de sens : Dakar et Paris ont signé en 2006 un accord sur les flux migratoires, complété par un avenant en 2008. À Thiaroye-sur-mer (est de Dakar), qui fut le point de départ de nombreuses pirogues de migrants clandestins pour l'Europe, l'anxiété des parents de « disparus » sur les routes de l'émigration le dispute à la colère de jeunes dénonçant une politique de « vampirisation de l'Afrique ».

Il y a quelques années encore, les candidats à l'émigration clandestine « partaient de là-bas », dit à RFI Talla Niang, montrant une jetée pierreuse que viennent lécher mollement quelques vagues. À quelques mètres de lui, des pêcheurs roulent leur filet pendant que des garçons jouent au foot ou s'étirent, indifférents aux ordures jonchant la plage. « Maintenant, c'est fini. La surveillance est devenue beaucoup plus sérieuse, les patrouilles en haute mer [les] attendent, c'est devenu beaucoup plus difficile » d'embarquer de Thiaroye-sur-mer, ajoute-t-il.

Ces surveillance et patrouilles sont celles du dispositif européen pour la sécurité aux frontières extérieures Frontex, auquel le Sénégal participe depuis septembre 2006. Ces opérations ont, depuis, permis d'interpeller 4 275 migrants clandestins et passeurs, et de rapatrier 6 931 émigrés illégaux,

selon Frontex-Sénégal. Le bilan inclut également 25 pirogues, près de 22 000 litres de carburant et près de 24 millions de FCFA (36 500 euros) saisis. Des résultats satisfaisants pour le Sénégal, qui s'était félicité de l'accord sur « *la gestion concertée des flux migratoires* » signé le 23 septembre 2006 avec la France.

Cet accord prévoit notamment des visas de circulation longue durée pour une liste de personnes allant des hommes d'affaires aux artistes en passant par les intellectuels, commerçants, avocats et sportifs. L'avenant signé le 25 février 2008 ouvre le marché français aux Sénégalais « *dans 108 métiers qualifiés et non qualifiés* ».

Malgré tout, les tentatives de gagner l'Europe clandestinement se poursuivent, reconnaît-on au Sénégal. À Thiaroye-sur-mer, où la pêche ne nourrit plus son homme, certains voient dans le projet de pacte européen le lit d'autres drames : des jeunes qui partent de plus loin, à l'insu de leurs familles, et disparaissent en chemin.

Depuis deux ans, Baye Ali Diop, Babacar Ndoye, Ngary Diop, Djibril Faye, Bineta Ndiaye, Adama Ndoye, Rokhaya Sow, Awa Gueye et des dizaines d'autres adultes et jeunes du quartier n'ont aucune nouvelles de leurs enfants, frères ou cousins – 94 recensés pour l'heure – partis clandestinement. Ils ont formé une Association des clandestins disparus, rapatriés et familles affectées de Thiaroye-sur-mer et se réunissent tous les jeudis pour partager quelques maigres nouvelles, s'épauler dans leur douleur, parfois dans des crises de larmes des mères éplorées.

Pour Djibril Faye, pas de doute que le « *pacte européen de l'immigration et l'asile* » permettra d'étendre à l'Europe des dispositions plus sévères et contraignantes, à l'image de l'accord d'« *immigration choisie* » appliqué au Sénégal. Et cela fait naître une angoisse supplémentaire : « *Ils ne faut pas qu'ils [les Européens] choisissent les meilleurs pour les faire travailler en Europe. Il faut que le choix soit permis pour eux et pour nous. Les gosses partent en clandestins parce qu'ils ne parviennent pas à trouver de visa...* », affirme-t-il.

Mamadou Secka Fall, un jeune rapatrié après deux tentatives infructueuses – au Sahara en 2002 et au Maroc en 2006 –, a décidé de rester dans son pays, mais il en a gros sur le cœur. Il dénonce à la fois le Sénégal, qui ne fait « *rien pour retenir ses fils* », et l'Europe qui procède au tri sélectif. « *Ils parlent d'immigration choisie. C'est écœurant ! L'Europe est en train de vampiriser l'Afrique. (...) Mais ceux qu'ils choisissent, nous en avons besoin de ceux-là !* », lance Talla Niang, moins amène. « *Ceux-là qui vont partir, vont envoyer de l'argent juste pour entretenir et nourrir la famille (restée au pays). Mais en termes de réalisations, de projets, d'éducation, que va faire l'Afrique ? Ça va poser problème* ».

[Source : rfi.fr]

MAURITANIE

Guantanamo: un camp aux portes de l'Europe

Les violations des droits humains envers les migrants africains se multiplient en Mauritanie, point de transit favori des clandestins en partance pour l'Europe.

L'Union européenne exerce une pression accrue sur les pays africains dans sa lutte contre l'immigration clandestine, transformant de fait ces pays en « *gendarmes de l'Europe* ».

« *À l'époque, quand les Blancs venaient en Afrique par la mer, on ne les traitait pas de clandestins. Pourquoi aujourd'hui, quand nous essayons d'aller par la mer en Europe, on nous traite de clandestins ?* » Ce message, écrit par un migrant au centre de rétention de Nouadhibou au nord de la Mauritanie, traduit la frustration de milliers d'Africains qui, comme lui, n'ont pas pu gagner l'Europe. Baptisé "Guantanamo" (le "petit Guantanamo") par certains détenus, c'est là qu'échouent temporairement les migrants avant d'être expulsés hors du pays. Près de 3 300 d'entre eux sont passés par le centre en 2007. Nouadhibou est aujourd'hui pointé du doigt par Amnesty International pour ses conditions de détention, « *de surpopulation et d'hygiène ne répondant pas aux normes internationales relatives aux personnes privées de liberté* ».

Toutes ces constats sont le résultat d'une mission effectuée par Amnesty en mars dernier. Au-delà des accusations portées envers le centre de rétention de Nouadhibou, c'est toute la politique de lutte contre l'immigration clandestine en Mauritanie qui est mise en cause. Dans un rapport rendu public mardi, l'organisation de défense des droits de l'Homme dénonce le sort réservé aux candidats à l'immigration vers le continent européen. Intitulé *Mauritanie : "Personne ne veut de nous"*, Amnesty accuse les autorités locales de « *violations de certains droits essentiels des migrants* » interdits d'Europe.

Amnesty estime aujourd'hui que ces manquements au droit sont dictés par les « *pressions* » qu'exercent l'Union européenne (UE) et ses États membres, et en particulier l'Espagne, sur ce pays. « *Pour obtenir la collaboration de pays africains à la lutte contre l'immigration clandestine* », certains d'entre eux, dont la Mauritanie, ont donc dû se transformer en « *gendarmes de l'Europe* ».

L'organisation dénonce ainsi les effets pervers générés par la politique européenne de l'immigration que l'UE « *externalise* » vers l'Afrique. L'accord de coopération signé en 2003 entre la Mauritanie et l'Espagne oblige depuis les autorités locales à réadmettre sur son sol ses citoyens mais aussi tous les ressortissants des pays tiers qui ont tenté la traversée de l'Atlantique à partir de ses côtes. Une pression qui donne lieu à des arrestations arbitraires et brutales de personnes en situation irrégulière et régulière sur simple soupçon de planifier une traversée vers les îles espagnoles des Canaries. Autre conséquence de cette politique : les expulsions collectives vers le Sénégal et le Mali, quelle que soit la nationalité et le pays d'origine des migrants. Ainsi, 7 100 personnes ont été expulsées en 2007 selon les chiffres officiels. L'absence de recours juridique ne laisse aucun choix à ces derniers qui ne peuvent contester ces décisions arbitraires.

Malgré une armada de mesures dissuasives, nombreux sont les

migrants qui pensent que l'Europe, n'est qu'à quelques encablures de Nouadhibou. La Mauritanie est en effet devenue, depuis quelques années, le point de départ et de transit privilégié de migrants, venus le plus souvent d'Afrique de l'Ouest et « *contraints d'emprunter d'autres routes plus périlleuses car beaucoup plus longues* » selon le rapport. Le renforcement des contrôles au nord du Maroc, et plus particulièrement au large du détroit de Gibraltar, ainsi que les murs de barbelés à Ceuta et Melilla (deux enclaves espagnoles en terre marocaine), en a dissuadé plus d'un.

Embarqués à bord de bateaux de fortune, ils sont des centaines à vouloir tenter l'aventure de la traversée maritime

vers les Canaries. Les statistiques officielles disent qu'ils ont été 700 à le faire l'an dernier. Mais beaucoup meurent en cours de route. Pour la seule année 2007, plus de 900 migrants ont ainsi été retrouvés morts selon l'Organisation pour les droits de l'Homme d'Andalousie (ONG espagnole). Ceux qui ont la chance de s'en sortir se font vite repérés par les garde-côtes espagnols pour être expulsés quelques jours plus tard. Pourtant, quelques uns réussissent. Le rapport souligne « *le rôle moteur joué par les migrants qui sont parvenus à rejoindre l'Europe et qui appellent tout de suite leurs familles pour leur annoncer* » leur réussite. Ces cas restent pourtant exceptionnels.

[Source : Amnesty international]

NON DROIT D'ASILE

La chasse aux Tchétchènes continue

Ramzan Elzurkhaiev et sa femme sont Russes d'origine. En Tchétchénie, lui et sa femme ont été plusieurs fois arrêtés, enlevés, menacés par les autorités locales, puis battus, frappés, torturés. Leurs tortionnaires n'ont pas hésité à s'en prendre à leur très jeune fils, ébouillanté sous leurs yeux. Alors ils ont fui avec leurs trois enfants. En Pologne, où ils ont vécu plusieurs mois jusqu'à ce qu'ils soient à nouveau menacés de mort par leurs persécuteurs qui les avaient retrouvés. La famille a dû à nouveau fuir. Ils sont finalement arrivés en France. Le couple se sont installés dans le Rhône avec leur trois enfants. Aujourd'hui, Mariam, 6 ans, Imam, 4 ans et Djabraïl, 3 ans sont scolarisés en maternelle à Vénissieux.

En vertu des accords de Schengen, la France refuse d'examiner la demande d'asile de la famille. Ils sont en procédure dite Dublin II. La France peut les expulser en Pologne, mais elle peut aussi les autoriser à déposer en France une demande d'asile, c'est le préfet qui décide.

Ramzan a été arrêté et enfermé en centre de rétention le 3 juin, il devait être expulsé en direction de la Pologne le matin du 16 juin. Sa femme Taïssa, résidente à Lyon, sans papiers mais libre, avait un drôle de choix : partir « volontairement », sans savoir si elle retrouverait son mari en Pologne, où il peut être mis en prison, ou rester seule ici séparée de son mari et sans régularisation.

Le matin de l'expulsion, des personnes du Resf 69 étaient

présent à l'aéroport. « *Nous étions venus à l'aéroport* », rapportent Catherine Tourier et Mireille Peloux, « *soit pour prendre congé d'eux et de leurs enfants, soit pour les soutenir si Ramzan refusait l'expulsion. Taïssa n'est pas venue, Ramzan a refusé de monter dans l'avion. Nous l'avons très brièvement aperçu entre deux fonctionnaires de la police de l'air et des frontières. Il paraissait calme mais déterminé. Il ne s'est pas laissé embarquer.* » Ramzan a été placé en garde à vue. En effet, refuser l'expulsion est un délit en France, même si on vous renvoie vers vos tortionnaires. Le procureur décidera s'il y a lieu de poursuivre ou de libérer Monsieur Elzurkhaiev.

Les accords de Schengen et la procédure dite Dublin II, ne sont qu'un prétexte administratif fallacieux pour justifier l'expulsion des tchétchènes menacés. La prise en compte d'autres textes internationaux justifierait une décision conforme au respect des droits humains élémentaires. Catherine et Mireille rappelle à bon escient les termes de la convention internationale des droits de l'enfant, du 20 novembre 1989, ratifiée par la France. L'article 3.1. stipule ainsi : « *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.* » Alors les deux militantes du Resf interrogent : « *Quelle protection offrons-nous à ces trois enfants ? Leur père doit-il être jeté en prison ? Pouvons-nous accepter que le gouvernement s'en débarrasse en les expédiant vers un pays où leurs parents et eux-mêmes sont menacés ?* »

[Source : Resf 69]

ÉQUATEUR

Manifestations contre la "directive retour"

Correa : la loi anti immigration de l'UE, « vrai coup de poignard dans le dos de l'humanité ».

Le 9 juillet, le président de l'Équateur, Rafaël Correa, a dirigé un meeting en protestation à la "directive de la honte", qu'il a qualifiée d'« *insulte à la dignité humaine* ». Des milliers de personnes se sont rassemblées dans les rues des trois principales villes d'Équateur pour rejeter la Directive Retour. C'est à Quito que le président Correa a pu s'adresser à la foule. « *Personne ne peut ni ne doit jamais considérer comme illégal un être humain, un citoyen sans papiers en règle* », a-t-il dit. Il a dénoncé le fait que « *l'Europe [mette] chaque fois de plus grands obstacles à un droit humain fondamental, le droit de chacun de vivre où il veut* ». La manifestation appelée « **NOUS SOMMES TOUS MIGRANTS** » s'est déroulée de manière simultanée à Cuenca et Montecristi, ainsi que devant les sièges diplomatiques de l'Équateur situés dans des pays européens. Le président Correa a qualifié cette directive de « *vrai coup de poignard dans le dos de l'humanité* ».

[Source : Télé Sur]

Préfet ou Père Ubu

Encore un nouveau rejet de la prefecture de l'Essonne.

Tous les prétextes sont bons. On nous a d'abord reproché la présentation de faux papiers (sic). On a retourné que précisément on cherchait la régularisation. Le Chef de bureau, a menacé alors de faire arrêter les sans-papiers. On a fait sortir et mis en sécurité les sept camarades. N'est restée au guichet que la délégation CNT (douze personnes). Ensuite, il nous a reproché d'utiliser des adresses de complaisance et de le prendre pour "un imbécile". Il a conclu en nous menaçant de poursuites judiciaires. On a répliqué qu'il ne pouvait en faire la preuve, qu'on était de bonne foi et qu'il n'avait aucun droit de refuser des attestations sur l'honneur de domiciliation.

Devant notre obstination, il est redescendu discuter avec la délégation pour finalement nous apprendre qu'il refuserait les dossiers au prétexte que la définition du poste de travail ne correspondait pas exactement au code ROME de Technicien de la métallurgie. Il a poursuivi en nous apprenant qu'il connaît les dossiers, qu'il a contacté le patron et que celui-ci aurait défini leur poste comme relevant à peine de l'ouvrier spécialisé en chromage et beaucoup de la maintenance.

Des consignes strictes venant du préfet s'appliquent au traitement des sans-papiers sans que des critères soient annoncés en préambule. Les objections relèvent du pur arbitraire comme on aurait pu si attendre.

À tous nos arguments sur les précédents dépôts, on nous a répondu que "maintenant on appliquait strictement les arrêtés ministériels". Explicitement, on nous a fait comprendre que le rapport de force n'était pas en notre faveur.

Notre délégation a toutefois permis à un juriste (étudiant de l'organisation Justice +) d'avoir une entrevue avec Vedelago pour quatre cas similaires aux nôtres. Contact a été pris avec ce militant. Le Chef nous a alors retourné avec cynisme sept fiches pour constituer des dossiers de régularisation au titre du rapprochement familial qui n'aurait de toute façon aucune chance d'aboutir.

Par ailleurs, nous avons eu droit à une présence policière conséquente qui se voulait dissuasive (Tonfas, flingues et tazers)...

Nous avons persisté à vouloir être reçu immédiatement par le préfet, en vain. Une des secrétaires de son cabinet nous informant qu'ils étaient tous occupés par les festivités du 14 juillet. Après une AG avec les sept travailleurs sans papiers, nous avons décidé de poursuivre la pression sur la préfecture du 91 en occupant le terrain syndical en menant des actions collectives. La lutte sera longue et il la faut opiniâtre.

[Source : CSP 71]

Rumeurs dangereuses

Depuis plus d'une semaine maintenant [*début juillet*] des rumeurs circulent à Paris selon lesquelles telle ou telle catégorie de sans-papiers pourrait exceptionnellement être régularisée. Les conditions sont variables selon les jours, les milieux et les endroits, mais toutes font naître des espoirs qui seront déçus et amènent des sans-papiers à engager des démarches qui se concluront par un refus de séjour et une Obligation de quitter le territoire (OQTF). Des queues de plusieurs centaines de personnes se forment tous les jours à la porte des centres de réception des étrangers (CRE) notamment rue d'Aubervilliers, avenue du Maine et rue Truffaut, provoquant cohue et bousculades. Mercredi 2 juillet, un policier a cru bon d'utiliser sa bombe lacrymogène pour calmer la foule, rue d'Aubervilliers. Dans le mouvement de panique qui s'en est suivi, un homme a été précipité d'un pont de chemin de fer en contrebas faisant une chute de six mètres dont il se tire miraculeusement avec des blessures seulement. Cinq autres victimes ont été secourues par les pompiers. L'objectif chiffré de M. Hortefeux en matière d'expulsions et son annonce, le 19 juin, d'un nombre de reconduites aux frontières artificiellement gonflé réduit les sans-papiers au désespoir et à la terreur. Dans ce contexte, ils sont prêts à s'accrocher à n'importe quel espoir, même le plus infondé.

Interrogée par la presse, la Préfecture de Police a démenti les bruits selon lesquels il serait procédé à des régularisations à titre exceptionnel. Mais en même temps, les policiers chargés du maintien de l'ordre aux abords des CRE dispersent ceux que leur capacité d'accueil ne permet pas de recevoir en leur recommandant de revenir le lendemain. Ce faisant, ils entretiennent la rumeur.

Le Réseau Éducation Sans Frontières demande à la Préfecture de Police de prendre ses responsabilités, de tout mettre en œuvre pour que cette rumeur ne devienne pas un véritable piège pour les étrangers et d'informer honnêtement et clairement les usagers se présentant aux CRE, notamment par voie d'affichage.

La politique de persécution des étrangers sans papiers conduite par le ministère de M. Hortefeux ne doit pas s'accompagner, en plus, d'un jeu indécent avec les espoirs

[Source : RESF]

[Ce ne serait pas la première fois que la Préfecture de police de Paris procède à des opérations-pièges pour "faire du chiffre" en faisant croire aux sans-papiers qu'il y aurait des procédures de régularisations massives en cours. Rappelons qu'en août dernier un document émanant soi-disant de la Cimade circulait parmi des étrangers sans-papiers, faisant miroiter des possibilités de régularisation inexistantes. Faut-il classer encore une fois cette "rumeur" parmi les mauvaises blagues de l'été ?

D'autre part, soulignons la violence de l'intervention policière rue d'Aubervilliers. Une demi-douzaine de blessés... dans une file d'attente d'une administration, c'est un peu beaucoup. Sans compter cette chute de six mètres, qui aurait tout autant pu tuer la personne qui n'avait le tort que d'attendre que l'on veuille bien examiner sa situation administrative. Que fait la police ?

QSP

Inégaux dans l'illégalité

Les actions des sans-papiers se multiplient en Belgique. On peut les voir à Forest (église du Saint-Curé de Ars), à Bruxelles (église du Béguinage), à Ixelles (occupation d'un bâtiment de l'ULB) et dans bien d'autres lieux. Occupé par des dossiers communautaires électoralement plus porteurs, le gouvernement fédéral semble négliger la problématique de la régularisation des sans-papiers. Les mesures temporaires proposées, si elles permettent parfois de résoudre individuellement des problèmes préoccupants, ne font que repousser à plus tard la véritable prise de décision. Ainsi, les occupants de l'église forestoise qui avaient entamé depuis de nombreuses semaines une grève de la faim se sont vus proposer des permis de séjour provisoires de trois mois, ce que les sans-papiers concernés ont refusé à juste titre.

La question que l'on peut légitimement se poser à cet égard est celle de l'inégalité de traitement des sans-papiers. À l'heure où la ministre responsable tente d'établir des critères objectifs de régularisation qui négligent d'éventuelles spécificités des dossiers individuels, on voit se développer une tendance au traitement différencié des sans-papiers en fonction du degré de dangerosité de leurs actions. Ainsi, un sans-papiers qui met sa vie en danger en entamant une grève de la faim ou en grim pant au sommet d'une grue de chantier se voit proposer par les autorités une solution – parfois temporaire – à certains de ses problèmes. De l'autre côté, un sans-papiers qui informe l'opinion publique sur sa problématique grâce à des actions politiques, culturelles ou symboliques n'attire pas le regard des autorités belges.

Les conditions de vie de nombreux sans-papiers sont déjà souvent inhumaines, alors pourquoi favoriser ceux qui prennent des risques supplémentaires ? Un sans-papiers, père de famille, se doit d'aller tous les jours travailler pour subvenir aux besoins de ses enfants et ne peut pas se permettre de mettre sa santé en jeu car, bien souvent, il est la seule source de revenus pour cette famille. Quels sont les critères qui permettent de distinguer un sans-papiers qui pourrait bénéficier de solutions individualisées d'un autre ? La dangerosité de son action ? La présence de caméras de télévision ? Nous courrons tout droit vers une discrimination de sans-papiers par rapport à d'autres sans-papiers, vers une inégalité de traitement, alimentée par l'inaction du gouvernement.

La question des sans-papiers est un problème de société, de notre société dans son ensemble. Les sans-papiers ne sont pas des criminels. Bien souvent, ils ont une famille, un travail, un toit sous lequel vivre. Ces personnes souhaitent continuer à vivre sur le territoire belge, en toute légalité, et souhaitent s'intégrer dans notre société. Comment pourraient-ils s'intégrer valablement parmi la population si l'étape première de cette intégration se base sur une discrimination ? Cette politique peut à terme mener à des dérives. Pourquoi les sans-papiers n'enta-

ment-ils tous pas une grève de la faim ou ne menacent-ils tous pas de mettre fin à leurs jours si cela peut leur apporter de la visibilité et une solution parfois provisoire ? En traitant les sans-papiers de manière inégale, les autorités elles-mêmes les poussent à prendre plus de risques. Au-delà de notre responsabilité collective sur la problématique globale des sans-papiers se pose la responsabilité spécifique des décideurs politiques qui ne répondent qu'à ceux qui jouent avec leur vie.

Pour éviter que ne se multiplient les actions extrêmes et désespérées, il est donc urgent que le gouvernement adopte et mette en œuvre les critères objectifs et raisonnables de régularisation, qui permettent de traiter tous les dossiers de sans-papiers de manière rapide, juste et équitable.

[Source : Comité d'accompagnement des S-P de l'ULB]

BELGIQUE

Victoire des sans-papiers du Béguinage

Jeudi 3 juillet, après 56 jours de grève de la faim les sans papiers qui occupaient l'église du Béguinage ont obtenu droit au séjour et permis de travail.

Des cris de joie, des embrassades, les matelas que l'on roule... Les 130 sans-papiers du Béguinage ont arrêté leur grève de la faim. Ils en étaient à leur 56e jour. Les grévistes ont obtenu neuf mois de séjour légal sans conditions (la « carte blanche ») et un permis de travail C. Ce permis permet aux étrangers, admis en séjour provisoire, de travailler pour n'importe quel employeur. Autre victoire politiquement importante : la libération des six sans-papiers détenus à Merxplas suite à la manifestation du 29 avril.

Cette proposition de l'Office des étrangers leur avait été faite mardi soir déjà. Mais les grévistes de la faim l'avaient refusée : ils voulaient un an de séjour légal. Mercredi matin, certains grévistes se posaient pourtant des questions : « Neuf mois ou un an, cela n'a pas d'importance, nous disait un Algérien. L'avancée principale, c'est le permis C. Moi, j'en ai assez. Je veux sortir d'ici sinon on va tous devenir fous ». Les sans-papiers étaient au bout du rouleau. Physiquement et moralement. Certains ont été hospitalisés plusieurs fois et souffrent de problèmes rénaux. Plusieurs grévistes ont d'ailleurs salué l'action des médecins : « Sans eux, sans les vitamines qu'ils nous ont apportées, on serait morts ».

« Il fallait un peu de temps, une journée, pour que leur état d'esprit change », explique le curé du Béguinage. « Ils ont vraiment obtenu le maximum possible et ils l'ont compris. Les papiers, cela va permettre à certains d'entre eux de revoir enfin leur famille au pays. »

La grève est finie. Restent les questions et les polémiques. Les grévistes du Béguinage ont prouvé, une fois de plus, que seules les grèves de la faim, poussées aux limites du danger de mort, s'avéraient payantes pour obtenir des

papiers. Quoi que disent les ministres successifs chargés de l'asile assurant ne pas céder au « chantage ».

« *Annemie Turtelboom a vraiment intérêt à sortir le plus vite possible sa circulaire sur la régularisation* », constate l'avocat Vincent Lurquin. « *Sans quoi, des grèves de la faim vont reprendre partout.* » Le cas du Béguinage sera d'ailleurs évoqué au kern ce jeudi. Et avec lui, le projet de circulaire de la ministre de l'Asile. Car les contacts entre les ministres concernés (Marie Arena, Joëlle Milquet) ont enfin repris. On évoque une solution pour le début de la semaine prochaine. La vraie victoire du Béguinage ?

La migration économique, c'est le dada d'Annemie Turtelboom et du VLD. Dans ce domaine au moins, les choses avancent. Même si la circulaire relative à l'immigration économique reste lettre morte car politiquement liée à celle sur la régularisation, la ministre de l'Immigration a déjà créé au sein de l'Office des étrangers un département spécialisé. Ce nouveau service pour la migration économique (SME) sera chargé d'examiner les demandes de visas des travailleurs pour les orienter vers les entreprises intéressées par leurs qualifications. Il devra surtout traiter ces visas plus rapidement que les autres (touristiques, regroupement familial, études). Le SME, qui sera opérationnel le 15 septembre, travaillera en collaboration avec un (nouveau aussi) service au sein du ministère des Affaires étrangères. Cela tombe bien : son titulaire est VLD également.

[Source : *LeSoir.be*]

BELGIQUE

Le gouvernement élabore une nouvelle circulaire pour définir les critères de régularisation

Le Comité ministériel restreint (Kern) a interrompu ses travaux sur le dossier asile et immigration. Le 15 juillet ne semble plus être une date butoir.

Le Comité restreint a repris sous la loupe toute la politique en matière d'asile et d'immigration. Il a donc été question de la circulaire qui doit définir les critères de régularisation mais aussi la migration économique, le code de la nationalité et les mariages de complaisance.

Le gouvernement espère toutefois trancher avant les vacances, lors d'un dernier Conseil des ministres de juillet.

UNE CENTAINE DE SANS-PAPIERS EN GRÈVE DE LA SOIF !

Une centaine de sans-papiers occupant un bâtiment de l'ULB ont décidé d'entamer une grève de la soif pour attirer l'attention des négociateurs sur leur situation. « *Nous les sans-papiers, nous sentant une fois de plus floués et humiliés par la ministre Turtelboom et ignorés du gouvernement, avons décidé d'entamer une grève de la soif puisque seule la mise à mort de nos vies permet de lui arracher une parole vers nous* », précise le communiqué.

Les occupants de l'ULB, dont la majorité sont qualifiés et vivent en Belgique depuis plus de cinq ans, se disent favorables à une régularisation par le travail. Les autorités de l'ULB avaient toléré leur occupation à condition notamment que les sans-papiers ne mènent pas de grève de la faim.

« *Nous n'avons pas reçu d'autorisation pour notre action mais nous dialoguons en permanence avec l'Université. Je crois que les autorités de l'ULB et de la commune d'Ixelles comprennent notre situation* », a dit Faouzi.

Si à l'issue du Kern dimanche, aucune perspective réelle pour sortir de la clandestinité ne devait se présenter, ils mettront en œuvre leur décision de mener cette action jusqu'au bout, souligne l'Udep.

[Source : *belga*]

POINT DE VUE

Otages économiques

Je ne suis personnellement pas convaincu que les grèves de la faim soient le meilleur moyen pour obtenir la loi de régularisation tant attendue et pour laquelle tant de sans-papiers et tant de citoyens s'épuisent depuis plusieurs années. D'abord parce que je trouve triste que des sans-papiers – parmi les si nombreux en grande souffrance de par l'indigne froideur du monde politique – se mettent en plus grande souffrance encore, au risque de leur santé, de leur vie ; mais, il est vrai, quel sens peut avoir une vie sans avenir reconnu ? Ensuite parce que les grèves de la faim ne sont aucunement porteuses dans l'opinion publique : pour qui prend la peine de garder le contact avec la majorité silencieuse, il est évident que ces actions retardent chacune un peu plus la solidarité de cette dernière avec les sans-papiers : « *Comment, notre pouvoir d'achat s'érode dangereusement et il suffit que ces étrangers se mettent en grève de la faim pour obtenir nos droits ?* »

Cependant, force est de reconnaître que, à chacune d'entre elle, les ministres et la criminelle administration en charge du problème s'écrasent un peu plus. Comme s'ils avaient peur des conséquences de leur propre manque d'humanité, peur qu'il y ait perte de vie(e)s humaine(s), peur sans doute du « *qu'en dira-t-on ?* ». Quelle incohérence stupide : soit on « *applique la loi* », comme ils disent, en s'indignant de tant d'impudence ; soit on est attentif à l'humain et on adapte le loi. D'urgence !

Chaque fois, il est vrai également, la grève de la faim dure un peu plus comme si ces édiles voulaient tester la résistance de ces désespérés, causant ainsi des séquelles à chaque fois plus sérieuses aux organismes de plus en plus éprouvés. Force est de reconnaître également que les grévistes de la faim de Forest qui ont cessé leur mouvement plus tôt se sentent floués : « *Comment ! Ainsi donc, il suffit de tenir quelques jours en plus pour voir son statut s'améliorer ; nous avons obtenu une carte orange de 3 mois, ceux du Béguinage une carte blanche de 9 mois et le permis C !* » L'arbitraire de notre État se manifeste ici dans sa puanteur la plus nauséabonde ! Et, bien évidemment, ceux de Forest replongent illico dans leur action désespérée : « *Pourquoi eux ? Pourquoi pas nous ?* »

Madame Turtelboom, Mesdames messieurs les Ministres, de « droite » comme de « gauche » ou du « centre » (quel sens ont encore ces mots ?), vous êtes entièrement responsables de ces dangereuses plongées en désespérance. Votre petit laboratoire de la résistance humaine causera tôt ou tard mort de femme ou d'homme innocent. Honte sur votre petit confort et votre manque d'audace et d'humanité ! Rien n'est pire que le réalisme politique : n'est-ce pas lui qui accompagne l'économie de marché dans son engouffrement de la Planète entière ?

En ces temps où la presse et la classe politique dans leur entier se réjouissent – à raison – de la libération d'Ingrid Betancourt, à l'heure où Sarkozy propose l'asile aux membres des FARC, nos États maintiennent des dizaines de milliers de personnes en otages en leurs propres frontières. Comment appeler autrement le sort que la Belgique réserve à ses 150 000 prisonniers économiques ? Fauzia, par exemple : réfugiée de Somalie et présente parmi les Gueules d'Amers (Saint-Boniface–2005/2006) n'y a pas obtenu ses papiers. Depuis, elle est toujours sans droits ni avenir avec ses trois enfants survivants. Si elle devait être expulsée dans son pays en grande insécurité, sa fille serait de surcroît immanquablement excisée : « *La Belgique respecte la convention de Genève* » dit monsieur Rosemont. Fauzia, elle, ne dit rien : chaque jour qui passe elle a l'angoisse vrillée aux tripes...

[Source : www.papiern-papier.be]

ACTION EN JUSTICE

Sans-papiers de Belgique en lutte : plainte du CIRE

Une délégation des mouvements de sans-papiers et des avocats a rencontré mardi 8 juillet le médiateur fédéral dans le cadre d'un projet de plainte visant des décisions rendues par l'Office des étrangers à la suite des grèves de la faim .

Cette délégation estime que les décisions prises par l'Office des étrangers pour les ex-grévistes de la faim du Béguinage et pour les grévistes de Forest sont inéquitables et dès lors discriminatoires. L'avocat Alexis Deswaef a déclaré que la grève de la faim ne pouvait par ailleurs être un critère de régularisation dans un État de droit.

UN TRAITEMENT ÉQUITABLE POUR TOUS LES SANS-PAPIERS

Le médiateur fédéral s'est dit disposé à examiner la future plainte, selon la Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers (CIRE). « *L'action est d'abord symbolique. Si la circulaire de régularisation de la ministre Turtelboom sort enfin, une plainte n'aura plus de sens. On demande un traitement équitable pour tous les sans-papiers. Comme il n'est pas envisageable d'octroyer une carte blanche et un permis de travail C à tout le monde, il est nécessaire de sortir au plus vite une circulaire de régularisation* », a expliqué Frédérique Mawet, directrice du CIRE et porte-parole du FAM.

Après 56 jours de grève de la faim, les 161 occupants de l'église du Béguinage ont obtenu un titre de séjour temporaire de neuf mois et un permis de travail C tandis que la grève de la faim à l'église Saint-Curé d'Ars à Forest s'est soldée fin juin par l'obtention pour les occupants d'un titre de séjour de trois mois et un permis de travail B. Ceux-ci ont repris vendredi dernier la grève de la faim dans l'espoir de bénéficier des mêmes mesures que les grévistes du Béguinage.

UNE GRÈVE DE LA SOIF SI LA SITUATION N'EST PAS RÉEXAMINÉE

À la Maison de l'Amérique latine, à Ixelles, une vingtaine de sans-papiers ont entamé mardi matin à leur tour une grève de la faim dans le but d'obtenir les mêmes résultats. Parmi les grévistes de la faim d'Ixelles, figurent des anciens occupants de l'église du Béguinage qui avaient quitté les lieux pour des raisons de tensions internes et des Latino-américains qui avaient déjà mené à partir du 19 mai un jeûne durant 21 jours à la Maison de l'Amérique latine.

Les occupants de la Maison de l'Amérique latine menacent de mener une grève de la soif si leur situation n'est pas réexaminée. Le FAM et les mouvements de sans-papiers examineront les jours prochains l'opportunité de déposer plainte. « *Les différences de traitement ne sont pas explicables et ne sont pas justifiées. Le traitement politique au cas par cas ne s'explique pas sur le plan du droit* », a dit Me Alexis Deswaef.

La future plainte devrait porter à la fois sur la teneur des décisions prises par l'Office des étrangers dans le cadre des grèves de la faim mais aussi de manière plus générale sur la réponse apportée par l'Office des étrangers et la ministre de la Migration aux grèves de la faim. Les associations de sans-papiers rappellent que ces derniers attendent avec désespoir des critères de régularisation objectifs.

[Source : Belga]

Les vies brisées des expulsés

Beaucoup de jeunes marocains sont renvoyés vers leur pays, où ils n'ont ni famille ni un toit pour s'abriter

Assise dans un café obscur du Boulevard de Paris, à Tanger, il est difficile de l'imaginer s'opposant à trois robustes policiers français. Les mêmes qui l'ont mise de force dans un bateau au port de Sète et ils l'ont attachée à la couchette d'une cabine où elle a passé plus de dix heures enfermée. Samira Bobouch, 23 ans, petite, à peine un mètre cinquante de taille. Ses yeux, immenses et myopes – les agents ne lui ont pas permis de prendre ses lunettes – se remplissent des larmes quand elle raconte son histoire.

Une vie de jeune fille normale tronquée par une promesse électorale. Celle que le président français a faite quand il était candidat pour séduire les électeurs d'extrême droite. Ou plutôt par une politique de chasse à l'immigrant chargée à celui que l'on considère comme le cerbère de Sarkozy, de son ministre de l'Immigration, d'Intégration et d'Identité Nationale, Brice Hortefeux. Ses devoirs étaient clairs, il devait expulser 25.000 sans papiers en 2007. Samira est l'une des Marocains qui ont été, selon l'euphémisme que le Gouvernement français utilise, éloignés.

Bénévole dans un centre pour autistes à Marseille, où elle vivait avec sa famille, Samira était arrivée au pays légalement à 15 ans. Mais 35 ans de travail comme ouvrier agricole de son père en France ne lui ont pas donné le droit à un titre de séjour.

LES PRISONS POUR LES IMMIGRÉS

« À Marseille la police donnait la chasse aux Arabes et aux Noirs », se souvient-elle. Le 19 novembre passé, dans un contrôle routier, la police l'arrête. Elle ne reviendra pas chez elle. Du commissariat ils l'emportent au centre de rétention de Canet, où elle reste confinée.

« On m'a dit que d'autres immigrants avaient été drogués pour qu'ils ne résistent pas à l'expulsion et que je mange seulement le pain qu'ils nous donnaient. »

Le 4 décembre, la police transfère Samira à l'aéroport de Marignane avec l'intention qu'elle monte dans un avion à destination de Casablanca. Mais elle se débat avec bec et ongles. Sa famille, ses anciens professeurs et les militants du Réseau d'Education sans les Frontières (RESF), une association qui dès 2004 dénonce les expulsions, l'aident à frustrer cette première tentative en montant une manifestation dans le terminal.

Il ne manquait que deux jours pour qu'elle compare à nouveau devant un juge qui peut-être l'aurait libérée. Le maire avait déposé à la Préfecture de Marseille une promesse d'embauche à son nom.

Samira n'a pas pu se présenter devant le tribunal. Un jour

avant, le 5 décembre, trois policiers en civil se présentent au CRA et l'obligent à les suivre. « Avant de sortir, ils m'ont fouillé et m'ont confisqué un portable pour éviter que j'alerte le RESF, mais j'avais 2 autres portables qu'ils m'avaient donné et j'ai pu donner l'alarme depuis les toilettes », explique t'elle.

L'avis est arrivé tard. Les policiers l'ont fait sortir par la porte de derrière et l'ont obligé à monter dans une voiture avec laquelle ils l'ont conduite au port de Sète. Là, Samira se débat à nouveau et appelle au secours en criant aux passagers de l'embarcation « personne ne m'a aidé et j'ai pensé, dans quel pays (le Maroc) on m'envoie, si tous ces gens n'ont pas bougé le petit doigt pour m'aider ».

Finalement, l'un des policiers s'exaspère et la met au bateau en vociférant « Dehors, ici, nous ne t'aimons pas, rentre chez toi ». Après, « dix heures attachée » tandis que son mobile qu'ils lui avaient rendu n'arrêtait pas de sonner. Sans affaires et avec quelques euros en poche, Samira arrive dans un pays qu'elle ne connaît plus : le Maroc.

UN RÉSEAU DE SOUTIEN

Elle n'espérait trouver personne, mais là attendait son ange gardien : Boubker Jamlich. Ce militant sait ce que c'est que d'être victime d'une injustice, non en vain il a passé six ans dans les cachots de Hasán II. Avec Lucile Daumas, une Française installée au Maroc, et d'autres militants il a monté une antenne marocaine du réseau Education sans Frontières.

À peine une douzaine de personnes qui essaient d'aider les jeunes qui, expulsés par la France, arrivent dans un pays où ils n'ont souvent pas de famille ni de toit où se protéger. D'autres fois, de la famille reste au Maroc, mais, comme dans le cas de Samira, des circonstances personnelles ou bien le long séjour en France ont rompus les liens. La mère de la jeune fille l'a prise quelques jours dans sa maison et après lui a dit qu'elle devait partir.

Le RESF fait ce qu'il peut, et parfois ils accueillent les jeunes dans leur propre maison. Mais ce n'est pas toujours possible, Jamlich déplore de ne pas toujours pouvoir recevoir les expulsés car « il est impossible de les laisser dans la rue ».

De retour dans leur pays, les problèmes des expulsés ne font que commencer. Dès l'arrivée, la police marocaine les transfère au commissariat où on les accuse d'émigration illégale. Cependant, la plupart d'entre eux ont quitté le Maroc légalement quand ils étaient mineurs. Ce n'est pas une histoire de pateras ou de se cacher dans le fond d'un camion, mais de personnes pour qui la majorité représente le saut à la marginalité qu'implique l'absence de papiers.

Jamlich, Lucile et le reste des militants de RESF accompagnent les nouveaux arrivants et, presque toujours, obtiennent leur libération immédiate. Dans les cas où ils ne sont pas présents, les jeunes gens peuvent être placés en garde à vue. Au Maroc, la première tentative d'émigration illégale est punie d'une peine d'un mois de prison avec suspension de la peine.

« *Le malheur de ces adolescents* », déplore Jamlich, « *c'est que tous les abandonnent ; leur pays d'adoption les abandonne et celui d'origine aussi* ». « *Face à cette situation impossible, c'est l'État marocain qui devrait les prendre en charge. Au lieu de cela, ils reçoivent Sarkozy, le responsable d'une politique criminelle de persécution des migrants, comme un ami* ». Précisément à Tanger, dans la ville où beaucoup d'expulsés arrivent, le président français a présenté le 23 octobre son Union Méditerranéenne. Dans son discours, il a loué « *l'indéfectible amitié franco-marocaine* » et la « *solidarité* » qui doit présider les relations entre la France et ses partenaires du sud.

Samira ne sait rien de ses belles résolutions. Elle reconnaît seulement que, dans son malheur, elle a eu de la chance. Depuis qu'elle est arrivée au Maroc, elle n'a pas dormi dehors. Jamlich s'est apitoyé d'elle et l'a logée avec sa famille dans sa maison ; après elle a obtenu qu'un bienfaiteur propriétaire d'un hôtel lui donne un logement gratuit durant un mois.

Maintenant elle vit avec d'autres jeunes filles qui lui permettent de dormir sur un canapé de leur appartement d'un quartier populaire. Mais « *vivre de la charité c'est dur* ».

Elle ne trouve pas de travail et elle souffre d'une mentalité étrangère à ses coutumes françaises. Avoir été si bien intégrée dans le pays qui maintenant l'a expulsée, l'empêche de s'acclimater dans son pays d'origine. Samira n'était pas habituée à ne pas pouvoir sortir d'une maison dès que tombe la nuit au risque d'être prise pour une prostituée. « *Je veux rentrer chez moi* », sanglote-t-elle.

ANCIEN CAMP DE CONCENTRATION

Elle n'est pas la seule. Jihad Errais, un autre Marocain encore plus jeune, 19 ans, souhaite « *désespérément* » reprendre sa vie. Jihad était un élève exemplaire qui venait d'obtenir une place dans la meilleure école d'hôtellerie de Paris. Sans-papiers, on lui a aussi refusé la résidence, et effrayé par les expulsions il a essayé de voyager en Espagne et s'est jeté

DANS LA GUEULE DU LOUP.

La police espagnole l'a arrêté à La Junquera, non loin de Perpignan, et l'a remis à ses collègues français. Menotté « *comme un criminel* », il a été confiné au centre de rétention de Rivesaltes. Ses installations se trouvent dans le même lieu où autrefois se trouvait un camp de concentration nazi. Là sont morts ou ont attendu la déportation dans les camps d'extermination d'Auschwitz, de nombreux Juifs, des Tsiganes et des

républicains espagnols. Une plaque commémore leur souvenir.

Jihad ne s'est pas débattu. Ils l'ont menacé de le mettre à la prison s'il le faisait. Il a aussi passé enfermé dans une cabine tout le voyage jusqu'au Maroc. Maintenant il est à Tineghir, au sud, où son père vend des légumes dans le souk. Il était l'espérance de sa famille, qui l'a envoyé avec son oncle en France pour qu'il étudie. L'école d'hôtellerie de Sucy en Brie a gardé sa place. Au Maroc, il n'existe pas de formation analogue. Jihad a abandonné ses études.

« *Je n'ai jamais fait de mal à personne* », explique-t-il avec un accent français parisien sans équivoque.

POURQUOI ?

« *Ils t'abandonnent au milieu du désert, et te disent "débrouille toi"*. Je ne comprends pas pourquoi ils m'ont fait cela. Je me suis toujours efforcée pour m'intégrer et quand j'y parviens on m'expulse. » Quand il n'est pas dans son village, Jihad vit dans une chambre à Rabat – un « *trou de souris* » dit Lucile Daumas – sans fenêtres, sans eau courante et sans toilettes.

UNE "VIOLENCE TERRIBLE"

« *L'hypocrisie de cette politique a son ironie maximale quand Sarkozy dit qu'il favorisera l'immigration légale pour l'embauche de travailleurs d'origine marocaine dans le secteur de l'hôtellerie, alors que Jihad qui allait étudier l'hôtellerie est expulsé* », dénonce-t-elle.

Cette militante ne sait que faire pour aider ces jeunes. Dans chaque bateau qui amarre à Tanger ; dans chaque avion qui arrive à Casablanca, « *quatre ou cinq viennent* ». Le réseau n'a pas de moyens pour tous. Lucile déplore la « *terrible violence* » qui est exercée envers ces jeunes et elle ne se mord pas la langue pour montrer du doigt les consulats marocains en France, « *des complices* » puisque « *ils délivrent les laissez-passer sans lesquels ces jeunes, qui n'ont pas de passeport, ne pourraient pas être expulsés* ».

Il y a des histoires encore pires que celles de Samira et Jihad. Ainsi, un adolescent a essayé de se suicider trois fois avant d'être expulsé.

La semaine passée, Lucile a reçu un appel de l'un de ces jeunes. Personne n'était allé le recevoir, mais il n'avait pas d'argent et il n'a pas eu le temps de lui dire où il était. Le deuxième appel s'est coupé aussi, alors que le jeune l'implorait « *je n'ai pas où aller, aide-moi* ». Lucile angoissée a rappelé. Le numéro du portable était celui d'un homme qui lui avait prêté son téléphone. Depuis, le silence. La trace de cet adolescent, comme celle de beaucoup d'autres, a été perdue dans les rues de quelque Médina du Maroc.

[Source : Publico]

Victimes de la Politique du chiffre

L'annonce triomphante des premiers résultats 2008 des expulsions par le Ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale témoigne d'un affichage politique dont la réalité est très discutable, particulièrement sur les retours dits « volontaires » dont la part aurait quadruplé en un an.

On peut s'étonner du silence sur la répartition par nationalité des reconduits... C'est à l'ANAEM que l'on apprendra que sur les cinq premiers mois de 2008 plus de 6000 d'entre eux (soit 40% des 14 660 reconduites) sont partis dans le cadre de l'aide au retour humanitaire, dispositif qui concernerait une partie importante de citoyens européens. Parmi eux, une forte représentation de roumains et bulgares, deux nationalités qui constituaient déjà une bonne part des éloignements en 2006, avant leur entrée dans l'Union européenne. Or on sait qu'il s'agit essentiellement de Roms dont le dénuement auquel ils se trouvent acculés sert de prétexte pour évacuer les lieux de vie, dans le cadre d'opérations de retour organisées de façon conjointe par la police et l'ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations). Dans la plupart des cas, les demandes d'aide au retour humanitaire sont obtenues sous la contrainte et ne résultent pas d'un réel projet de retour étant :

- signées le plus souvent dans un contexte de panique, délibérément occasionné, très souvent dans l'urgence quelques heures avant le départ... voire après ;
- signées comme un « moindre mal » quand les services de l'État agitent la menace du commissariat et de la prison ;
- signées fréquemment en l'absence d'interprète ;
- signées sans rétractation possible parce que les papiers d'identité sont généralement confisqués et que l'encadrement du départ et du trajet s'apparente souvent à de la coercition ;
- signées dans la plus grande opacité car les observateurs extérieurs sont tenus à distance.

Ces opérations de retour contredisent ce que laisse entendre l'appellation d'« humanitaire », d'une part parcequ'elle car elles visent de façon évidente l'évacuation d'un site sans se préoccuper de la situation des individus qui l'occupent ; d'autre part car ce traitement de masse a des retombées dramatiques pour les personnes : Où est l'« humanitaire » lorsque des enfants sont oubliés sur les terrains ou à la sortie de l'école, lorsque des personnes gravement malades, parfois contagieuses, sont reconduites en Roumanie, lorsque tous les biens des personnes sont détruits, lorsque le parcours d'intégration des familles (la scolarité des enfants, les démarches d'insertion professionnelle, le suivi médical, les liens de voisinage) est brutalement interrompu ? Enfin, les sommes distribuées en l'absence d'accompagnement effectif dans le pays d'origine n'ont d'autre effet que de susciter de rapides allers-retours (au départ de la France ou de la Roumanie) parfois dans le seul but de bénéficier de ces aides (300 euros par adulte et 100 par enfant alors que le salaire moyen en Roumanie était en mars 2008 de 194 euros par mois). Un phénomène qui précarise des populations déjà fragiles par la rupture des liens établis ici et là-bas et qui les expose à diverses formes de racket... Mais qu'importe puisque même si le nombre des Roms migrants en France est globalement constant, ces reconduites et retours volontaires font s'envoler les statistiques. [Source : Romeurope]

Le Parlement européen condamne le fichage des Roms par l'Italie

Les eurodéputés ont adopté une résolution condamnant le fichage ethnique des Roms en Italie.

Le gouvernement de droite populiste de Silvio Berlusconi qui affiche ouvertement son racisme a récemment adopté des mesures portant sur la création d'un délit d'immigration clandestine et permettant des expulsions « plus faciles », qui visent notamment les immigrants roms. Il a imposé l'obligation de disposer d'un revenu minimum d'origine légale et d'un logement décent. Le ministre de l'Intérieur italien Roberto Maroni, membre du parti populiste et xénophobe de la Ligue du nord, a renchéri en proposant d'envoyer les forces de l'ordre dans l'ensemble des camps nomades du territoire pour relever les empreintes digitales de tous les occupants, adultes comme enfants. « Il ne s'agira pas d'un fichage ethnique mais d'une garantie supplémentaire pour la protection de leurs droits », a prétendu le ministre italien devant la Commission des Affaires constitutionnelles de la Chambre des députés. « Nous prendrons aussi les empreintes des mineurs pour éviter des phénomènes comme la mendicité. La garde des enfants sera retirée aux parents qui les envoient mendier plutôt qu'étudier à l'école », a souligné Roberto Maroni qui justifie sa décision en précisant : « Ce sera un véritable recensement pour pouvoir garantir à ceux qui ont le droit de rester dans le pays, de pouvoir vivre dans des conditions décentes. Et de renvoyer chez eux ceux qui n'ont pas le droit de rester en Italie ». Pour Rosy Bindi du Parti démocrate, principal parti d'opposition « Le gouvernement veut remettre en cause les fondements de la solidarité, en prenant leurs empreintes digitales aux enfants comme s'ils étaient des criminels. »

À Strasbourg, les eurodéputés ont estimé que cette pratique était « un acte de discrimination directe » fondé sur la race et l'origine ethnique, une mesure interdite par l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme. Malgré l'opposition de la droite européenne, ils ont voté une résolution réclamant la fin de ce recensement, adoptée par 336 voix contre 220 et 77 abstentions.

Le gouvernement italien a très mal réagi à l'annonce de cette condamnation de sa politique raciste. « La résolution du Parlement européen d'aujourd'hui est l'un des pires aspects des institutions de l'UE », s'est insurgé Andrea Ronchi, le ministre des affaires européennes italiennes. « Nous repoussons avec force et indignation les accusations de racisme ». Roberto Maroni a immédiatement tenu à assurer que « le gouvernement italien ira jusqu'au bout. » en dépit de sa condamnation européenne.

[Source : Le Monde, Levif.be, Belga]

VIOLENCES ANTI-ROMS À MARSEILLE

L'équipe de rédaction du QSP tente régulièrement d'attirer l'attention sur les mesures discriminatoires dont les Roms sont victimes. En Italie, le racisme de l'État et des grands médias attisent la haine jusqu'à provoquer des actions qui prennent l'allure de pogroms. Les relents de peste brune semblent avoir aujourd'hui franchi les limites de la péninsule...

LA FOLLE RUMEUR QUI INCITE À LA HAINE

Marseille réveille-toi : ils sont devenus fous ! Trois Roumains ont failli être lynchés le week-end du 21 et 22 juin dans le quartier marseillais de la Bricarde par une soixantaine d'habitants. Un acte odieux, conséquence d'une psychose infondée autour d'un trafic d'organes. Dans les cours d'écoles, aux comptoirs des bars, dans les jardins publics, ils sont des centaines, des milliers peut-être, à ne parler que de ça. Et de récit en récit, l'histoire se fait plus délirante. Et jour après jour, la peur grandit. De toutes parts vrombissent des « camionnettes blanches », d'où surgissent des « voleurs d'enfants ». Au volant, chuchote-t-on, il y a « ces Roumains qui vous arrachent vos enfants », pour les « mettre en pièces » et aller « vendre leurs d'organes ».

Dans les cités de la Castellane, du Plan d'Aou, de la Bricarde, au Castellans, des mères angoissées, des pères et des grands frères prêts à en découdre, croient dur comme fer à ces histoires à dormir debout, qu'ils tiennent d'« une voisine », d'« une cousine », d'« une amie ». Ainsi enfle la rumeur... toujours colportée par l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'abominable Roumain... Jamais de témoins directs.

Et pour cause. Car à l'Hôtel-de-Police, on le dit et on le répète sur tous les tons aux « centaines d'appels » qui submergent depuis quelques jours le standard du 17 : « aucune tentative de rapt d'enfant, aucun soupçon de trafic, aucune plainte même n'a été déposée », martèle Pierre Carton, directeur départemental de la Sécurité publique. À l'origine de cette hystérie collective ? Probablement ce texto fantaisiste, qui a circulé dans les cours d'école après la disparition de la jeune Fatima, le 7 mai à Malpassé.

« Ce sont les Roumains qui ont fait le coup. Pour lui voler un rein » : le message est passé sur des centaines de portables de collégiens. Délire que tout cela. Ce qui est réel – et terrifiant – en revanche, c'est le tour malsain que prend cette psychose. Samedi soir, à la Bricarde, trois Roumains qui cherchaient du cuivre dans les poubelles ont été lynchés par une soixantaine d'habitants de la cité déchaînés. Il a suffi pour cela qu'un enfant de 12 ans raconte avoir été « approché » par eux.

« Tous les pères de familles sont descendus, il y avait aussi des gens du Plan d'Aou, de la Castellane », raconte le patron du snack. Lui aussi « se méfie des Roumains ». Samedi soir, ce quinquagénaire a tout de même su conserver une once de bon sens, en abritant dans son établissement les trois malheureux pourchassés. Mais il a encore fallu l'intervention d'une Bac et de deux sections de CRS (une quarantaine

d'hommes au total) qui ont usé de gaz lacrymogènes et de tirs de flash-ball, pour ramener le calme.

Les trois Roumains, sérieusement blessés sont hospitalisés. Leur véhicule a été totalement incendié. Deux policiers ont également été blessés, plus légèrement. Ces jours-ci, à Marseille, des ressortissants roumains auraient été victimes d'autres agressions, heureusement moins graves. Et sur le Net, des blogs apparaissent pour appeler la population à se rassembler pour « casser du Rom ». Il y a urgence de dissiper ce venin, avant que ne s'organisent à Marseille de véritables pogroms anti-Roumains comme ceux qui se sont tout récemment produits en Italie dans la région de Naples.

Heureusement, et à la différence de l'Italie, le directeur départemental de la sécurité publique de Marseille s'est exprimé dans les médias pour démentir « tout enlèvement d'enfants et tout trafic d'organes sur Marseille » et s'inquiéter de la « stigmatisation d'une communauté » qui n'a rien fait. Le pire a été évité.

Pour autant la rumeur court toujours, comme en témoigne l'une des réaction à l'article de *La Provence* publié en ligne sur le site du quotidien marseillais : « En parlant de disparition, où en est on de l'affaire de Fatima disparue à Malpassé ??? Fondée ou pas, moi je dis à mes filles de faire très attention, faire la chèvre pour attirer le loup, non !!!! Si la police faisait ses rondes dans les citées, tout ça ne se serait pas passé. La police c'est comme les médecins, il vaut mieux y aller pour rien, que trop tard ! Déjà, moi les Roumains ils me font peur, surtout lorsqu'ils se postent aux feus rouges et qu'ils nous obligent presque à faire laver notre pare brise, une jeune fille à cracher à la figure de mon amie car elle a refusée. Trop c'est trop !!!! »

Il faudra d'autres efforts, pour dégonfler complètement la rumeur assassine.

[Source : laprovence-presse.fr]

SARKOLAND

Arrestation massive à Rennes devant le camp de rétention

La répression s'est une nouvelle fois abattu contre ceux qui essayent de dénoncer la politique xénophobe, arbitraire et meurtrière du gouvernement Sarkozy.

Cette fois-ci se sont vingt quatre personnes qui ont été interpellés et mise en garde à vue à l'hôtel de police de Rennes. Ces vingt quatre personnes s'étaient donnés rendez vous le 26 juin devant le CRA de Saint Jacques pour exprimer leur colère face à ces centres de la honte. L'ultra majorité des personnes mises en garde à vue ne sont pas des militants organisés hormis une camarade de SUD-étudiant .

Les personnes arrêtés n'avaient pas l'intention de prendre le CRA d'assaut mais simplement de manifester à ses abords pour que les personnes sans papiers enfermés puissent les entendre. Leur garde à vue a commencé vers 17h. Comme la plupart refuse de donner leur ADN, cela pourrait conduire à des procès en chaîne. De plus nous ne savons pas encore les chefs d'inculpations.

[Source : zpjajol]

Travailleurs sans-papiers : nouvelles du front de grève

LA GRÈVE DES SANS-PAPIERS S'ÉTEND AUX INTÉRIMAIRES

Des travailleurs sans-papiers sont partis en grève dans une première agence d'intérim parisienne mi-juin. Le 2 juillet, les sans-papiers intérimaires de CAPI dans le 12ème les ont rejoint. Le lendemain, 50 puis 70 sans-papiers intérimaires de Man Bat (rue St Vincent de Paul dans le 10ème à gare du Nord) ont cessé le travail et occupent leur entreprise... Aujourd'hui ils sont 80 en grève. Une dizaine d'entre eux dorment dans les locaux de l'agence chaque nuit. L'employeur tente d'intimider les occupants en envoyant un vigile maître chien et son impressionnant arme canine. Heureusement les grévistes ne sont pas seuls et la solidarité s'organise. Un foyer du 18ème fournit les repas, une paroisse a prêté un local pour se reposer, des militants passent les soutenir, les tracts sont bien accueillis: Si vous voulez les soutenir, l'entreprise, occupée par les travailleurs en lutte, est située au 15 rue Saint Vincent de Paul, dans le 10ème arrondissement.

Comme dans la restauration, l'hôtellerie, le gardiennage et le BTP, les sans-papiers intérimaires (travaillant pour certains depuis plus de 5 ans dans des agences d'intérim) réclament leur régularisation. L'union Syndicale Solidaires soutient le mouvement qui a démarré le 15 avril avec la CGT, la CNT et des associations. 1, 2, 3, 100 grèves-occupations... Cette nouvelle action prolonge et étend les grèves initiées le 15 avril par Droits Devants et plusieurs organisations syndicales CGT, CNT et Union syndicale Solidaires – et par des associations de soutien. Trois mois après le début du mouvement de grève de plusieurs centaines de travailleurs « sans-papiers », le dépôt de plus de 1 000 demandes de régularisations, dont 200 dossiers concernant des travailleurs intérimaires, peu de choses ont changé de la part du gouvernement. Non seulement les préfetures freinent la régularisation des travailleurs Sans Papiers en lutte, mais elles refusent de prendre en considération le cas des travailleurs et des travailleuses isolé-es, qui ne peuvent se mettre en grève.

C'est pour cela qu'il est nécessaire d'amplifier les mouvements de grève, afin d'obtenir la régularisation de l'ensemble des travailleurs et travailleuses sans papiers, et à terme, de toutes et tous les sans papiers.

Le but du gouvernement n'est pas de faire disparaître les sans papiers – le patronat en a trop besoin – mais il est de les terroriser, avec ceux qui les hébergent. Tous sont contraints d'accepter des conditions de travail et de logement scandaleuses. Pendant le temps qu'ils sont en France, les sans papiers sont à la merci des employeurs qui les font travailler dans les travaux les plus pénibles, sans aucune protection sociale et pour une paye de misère.

La régularisation des sans papiers en France nous concerne toutes et tous : le patronat les utilise aussi pour faire pression sur les salaires et les conditions de travail dans les entreprises qui ne peuvent agiter la menace de la délocalisation. Le gouvernement et le patronat sèment la peur et développent la précarité chez les sans-papiers, femmes, enfants et jeunes lycéen(ne)s compris. Facile après pour les patrons (bâtiment, restauration, nettoyage, sécurité...) ou les marchands de sommeil d'en profiter !

Les Sans papiers travaillent ici, vivent ici, ils doivent rester ici : Si le mouvement de grève des intérimaires sans papiers se poursuit et s'étend, les chantiers de BTP peuvent être paralysés. Alors le rapport de force social sera en faveur des Sans-papiers, pour obtenir ce que nous voulons. La régularisation de tous les sans papiers.

[Source : Solidaires, quartiers solidaires, QSP]

Sites en grèves à Paris

RESTAURANTS : Barrio Latino et Barlotti, 46/48 rue du faubourg Saint-Antoine – Paris 12ème Métro : Bastille.

RESTAURANTS : Breteuil, Melrose et La Muette, 3 place de Breteuil – Paris 7ème . Métro : Duroc. Restaurant « Congrès d'Auteuil », 144 boulevard Exelmans – Paris 16ème. Métro Porte d'Auteuil.

NETTOYAGE : DMMS, 17 rue Pelleport – Paris 20ème. Métro : Porte de Bagnolet.

BTP : CDT Chantier Mairie du XVIIème – Paris 17ème Métro : Rome.

RESTAURANT : Bistro Romain, 122 avenue des Champs Elysées – Paris 8ème. Métro : George V

RESTAURATION : Quick, 120 avenue des Champs Elysées – Paris 8ème. Métro : George V.

RESTAURANT : GSS, 34 boulevard Bonne Nouvelle – Paris 10ème. Métro : Bonne Nouvelle.

NETTOYAGE : Castro, 10 rue Mademoiselle – Paris 15ème Métro : Commerce.

La chaîne de restaurant « Chez Papa » : 206 rue Lafayette – Paris 10ème. Métro : Louis Blanc.

RESTAURANT : Pizza Marzano Sarl Mountain Pizza Company, 30 boulevard des Italiens – Paris 9ème Métro Opéra.

GARDIENNAGE : Fabio Lucci : grève depuis le 27 mars (Ces salariés régularisés n'occupent plus le site, mais sont toujours en grève pour le paiement de leur salaire).

ENTREPRISES DE CONSTRUCTION, DÉSAMIANTEMENT, DÉMOLITION :

TDBM (Blanc Mesnil) – Arcadem (Les Pavillons sous Bois) – Demeret (Rueil Malmaison) – Bateg : grève et occupation – 6/8 rue Xiantrailles – Paris 13ème.

Métro : Olympiades. RESTAURANT : Marius et Jeannette (Gpe Richard), avenue Georges V Métro Alma Marceau.

NETTOYAGE : Sté MANET (nettoyage), 131 rue du Chemin Vert – Paris 11ème Métro : Père Lachaise

COMMERCE/RESTAURANT : Boulangerie Paul. Restaurant Ladurée, rue Lescot, Paris. 1er Métro : Les Halles.

INTÉRIM : Perfect Intérim, boulevard Magenta. Métro : République.

INTÉRIM : Gapi Intérim – Paris 12ème RESTAURANT : Hippopotamus Aquaboulevard – Paris 15ème

État des luttes des travailleurs sans-papiers selon la CGT 75

Presque trois mois après le début du conflit, paraît un bulletin de la CGT destiné à centraliser l'activité envers les sans-papiers.

C'est la première fois que la CGT diffuse une information généralisée, qui vise à porter la question de la régularisation des sans-papiers (au moins des travailleurs), en tant que telle, en tant que question globale et pas au cas par cas. C'est la première fois également que la Confédération fait état de mouvement dans d'autres départements que la région parisienne. Voici in extenso le bulletin d'information de la CGT :

MERCREDI 9 JUILLET 2008 (23H50) :

SANS PAPIERS-ETAT DES LUTTES-COMMUNIQUÉ CGT 75

RESTAURANT LA GARE (16ÈME)

Le 2 juillet, un protocole d'accord de fin de conflit était signé entre les 19 salariés du restaurant « La Gare », en grève depuis le 20 mai, l'Union locale CGT du 16ème et l'employeur. L'employeur s'engage à ne procéder à aucun licenciement, à payer les deux salariés qui n'ont pas encore reçu de récépissé de la préfecture, à ne procéder à aucune sanction ni à exercer aucune pression à l'encontre des salariés qui ont fait grève. Il s'engage également à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour la régularisation des deux salariés non encore convoqués en préfecture et à suivre les dossiers de ceux qui n'ont reçu qu'un récépissé d'un mois. Il s'engage par ailleurs à payer 10 jours de grève ainsi que les taxes de chancellerie. Unis par la lutte, les salariés, tous syndiqués à la CGT, restent très vigilants au regard de l'application de cet accord et des conditions futures de vie et de travail dans l'entreprise.

RESTAURANT LES MARÉCHAUX (ÉTOILE, 16ÈME)

Le 2 juillet, 7 salariés sans-papiers d'un restaurant situé à l'Étoile débutaient une grève pour obtenir leur régularisation. Le 3 juillet, un protocole d'accord était signé entre l'Union locale CGT du 16ème, les salariés et l'employeur. Le jour même, nos camarades reprenaient le travail en ayant obtenu l'engagement d'« un processus permettant d'obtenir les régularisations : la signature du nouveau contrat de travail et l'engagement du paiement de la redevance ANAEM ». Par ailleurs, l'employeur s'engage à ne procéder à aucun licenciement et à laisser les salariés travailler en attendant leur régularisation. Deux fois par semaine, un

point sera effectué entre les parties signataires. Aucune sanction ne sera prise à l'encontre des grévistes et la journée de grève leur sera payée.

DE NOUVEAUX SALAIRES DANS L'ACTION

GAPI INTÉRIM (CONSTRUCTION, 12ÈME)

Depuis le 2 juillet, 16 salariés de GAPI INTÉRIM sont en grève. Évacués par la police, ils n'occupent plus les locaux, mais sont présents dans la journée devant la porte de l'entreprise. Le 4 juillet, un semblant de négociations a eu lieu avec l'employeur qui fait mine de découvrir l'existence de salariés sans-papiers dans ses effectifs. Il réserve sa réponse quant à la constitution d'éventuels dossiers de régularisation ! Réponse au plus tard le 13 juillet !

HIPPOTAMUS AQUABOULEVARD (15ÈME)

Depuis le 28 juin, 11 salariés sans-papiers occupent l'Hippopotamus Aquaboulevard. Appuyées par le délégué syndical de l'entreprise, des négociations sont en cours avec l'employeur en vue de la négociation d'un protocole d'accord.

BILAN DES REGULARISATIONS

Point des régularisations au 1er juillet réalisé après le rendez-vous hebdomadaire de la CGT avec des représentants de la Préfecture de Paris :

- 532 dossiers ont été déposés à Paris par la CGT, Droits devant et Femmes égalité. 498 dossiers sont traités par la Préfecture de Paris (ce chiffre correspond aux dossiers déposés à Paris, déduction faite de ceux qui ont été transférés dans les autres départements d'Ile de France, mais auxquels s'ajoutent ceux qui, venant de ces autres départements, ont été transférés dans la capitale.)

163 régularisations ont été délivrées par la Préfecture de Paris (il s'agit de dossiers déposés par l'UD de Paris ou par d'autres UD, mais transférés à Paris par d'autres préfectures).

SITE PAR SITE

PAPA : 39 dossiers, 35 régularisations. MARZANO : 10 dossiers, 7 régularisations. XAINTARAILLES : 29 dossiers, 17 régularisations. CASTRO : 5 dossiers ont été déposés. L'employeur, ne voulant rien entendre, ne les a pas complétés.

LA GARE : 19 dossiers, 17 régularisations (voir ci-dessus, paragraphe : « Des protocoles signés... »)

LA VILLA CAFÉ : 5 dossiers, 1 régularisation. DMMS : 51 dossiers, 13 régularisations

AURA : 16 dossiers, 6 régularisations. Un protocole de fin de conflit a été signé.

BARLOTTI : 12 dossiers, 2 régularisations.

BARRIO LATINO : 15 dossiers, 2 régularisations.

EIGEN : 14 dossiers déposés, mais pas de régularisation. Une attention particulière sera portée sur ces dossiers par l'UD. La plupart de ces salariés sont à temps partiel.

BISTRO ROMAIN : 27 dossiers, 7 régularisations. Une négociation est toujours en cours pour les 36 autres dossiers dont 22 devraient être prochainement déposés.

CDT (bâtiment) : 11 dossiers, 3 régularisations.
BISTRO MARIUS : 17 dossiers, 4 régularisations.
MANET : À la suite du dépôt par l'employeur d'un référé pour expulsion, le tribunal a ordonné une médiation. À la suite de celle-ci, le patron a déposé les deux derniers dossiers et a requalifié en temps plein les huit contrats de travail.
Pour l'instant, sur 8 dossiers déposés, 2 APS ont été reçues.
BISTRO BRETEUIL : 27 dossiers, 9 régularisations.
AFTAM : 18 dossiers, 2 régularisations.
LE CONGRÈS D'AUTEUIL : 7 dossiers, 3 régularisations dont 2 salariés licenciés pour absence de papiers depuis janvier 2007.
PERFECT INTERIM : 42 dossiers ont été déposés, 3 vont être examinés, 39 sont mis en attente. Des discussions avec le gouvernement sont en cours sur la situation particulière des travailleurs de l'intérim.
UES HOLDER :
BOULANGERIES PAUL : 6 dossiers vont être déposés.
RESTAURANTS LADURÉE : 6 dossiers vont être déposés.

RASSEMBLEMENT DU 3 JUILLET DEVANT LA PREFECTURE DE PARIS :

Le 3 juillet, plus de 500 militants syndicaux et associatifs, ainsi que de nombreux sans-papiers en grève sur 17 sites parisiens ou adhérents à la coordination 75, se sont rassemblés devant la Préfecture de police de Paris pour demander aux représentants de l'État d'accélérer la régularisation des travailleurs en grève pour certains depuis le 15 avril, et de prendre en charge les 1300 dossiers de la coordination.

À 12 heures 30, une délégation composée de représentants de la CGT, de Sud, des associations LDH, RESF, Cimade, Autre monde, GISTI, Femmes solidaires et Femmes égalité ainsi que de la Coordination 75, était reçue par le chef de Cabinet du Préfet et du directeur de la Police.

Concernant les dossiers des salariés en grève, la délégation a demandé une nouvelle fois à la Préfecture de mettre en conformité ses exigences avec les règles de la régularisation par le travail, c'est à dire d'abandonner en particulier le critère de présence de cinq ans sur le territoire, critère qui n'est pas retenu dans les autres préfectures d'Ile de France.

Elle a également demandé que lors des convocations à la Préfecture pour régularisation, les salariés et leurs soutiens ne se voient pas réclamer, pour la constitution des dossiers, des pièces supplémentaires qui n'ont pas à y figurer (quittances de loyer, quittances EDF, attestations d'hébergement, etc.)

À nouveau, la délégation a fait part de son indignation devant le maintien dans la clandestinité de ces centaines de milliers d'hommes et de femmes exposés à une traque indigne d'un pays civilisé se réclamant de la patrie des droits de l'homme.

Elle a renouvelé sa demande d'un moratoire sur les interpellations et arrestations. Ce que les représentants de la Préfecture ont refusé !

Concernant la régularisation des quelques 1300 dossiers des personnes sans-papiers adhérents à la coordination 75 que la délégation était également venue soutenir, la Préfecture n'a pas accepté de les prendre en dépôt.

Toutefois, au cours d'un autre rendez-vous fixé au 4 juillet, elle a reçu une nouvelle délégation (deux représentants de la coordination 75, un du GISTI, Jacques Gaillot et Patrick Picard, secrétaire général de l'Union départementale CGT) à

qui elle a proposé l'examen des dossiers, à la condition que ceux-ci soient bien préparés. Le 8 juillet, une troisième rencontre a eu lieu et huit dossiers « test » ont été présentés. La préfecture a fait des propositions pour que ces dossiers soient les plus complets possible avant dépôt. Prochaine réunion le 7 août.

Il s'agit d'une avancée importante pour la régularisation des sans-papiers isolés, avancée qui nous encourage à persévérer dans la voie d'un front uni.

ET TOUJOURS DES INITIATIVES DE LUTTE...

CASTRO (nettoyage 15ème) : 7 semaines de grève et 6 semaines d'occupation pour ces 5 salariés de l'entreprise de nettoyage. Ici, l'employeur ne veut toujours pas entendre parler de Cerfa ou autre taxe ANAEM. Les dossiers ont été constitués avec les seuls éléments relevant de la responsabilité des salariés. À la suite de la perte de ces dossiers par les différentes préfectures concernées (?!), ils ont été une nouvelle fois déposés auprès de la Préfecture de Paris. Celle-ci, saisie par l'Union départementale, s'est engagée à explorer des solutions pour la régularisation. Elle devait également convoquer l'employeur.

Le 7 juillet, nos camarades sans-papiers et leurs soutiens ont rencontré les copropriétaires des immeubles pour lesquels ils travaillent, afin de leur expliquer une nouvelle fois leur situation, le comportement de l'employeur et leur demander d'intervenir auprès de celui-ci pour mettre fin au conflit.

XAINTRAILLES. Dimanche 6 juillet, alors que 83 jours de grève étaient à l'appel, les salariés du chantier Xaintrailles et leurs nombreux soutiens organisaient leur énième barbecue de solidarité.

MANET. Le 7 juillet à 18 heures 30, une conférence de presse était organisée. Devant l'entreprise, Francine Blanche, pour la CGT, et la porte-parole de l'association Femmes égalité, ont évoqué la situation de ces femmes à temps partiel dont la régularisation leur est refusée parce que leur rémunération est inférieure au SMIC. Si, chez Manet, l'employeur a été contraint de requalifier les contrats de travail, nous constatons que beaucoup de femmes salariées sans-papiers, notamment celles qui travaillent dans le secteur de l'aide à la personne, sont doublement pénalisées : très basses rémunérations et régularisations refusées. (Lire à ce sujet compte rendu de la rencontre du 30 juin 2008 entre la DDTEFP et la CGT. DMMS)

Samedi 5 juillet, le deuxième repas de solidarité a réuni sur la placette, devant l'Union locale, environ 150 personnes.

CDT (17ème bâtiment) Tous les samedis, un pique-nique de lutte est organisée face à la mairie du 17ème avec la participation de la CGT et de différentes associations (RESF notamment). Une affiche a été réalisée par l'Union locale pour une grande campagne d'affichage dans l'arrondissement.

COORDINATION CONFEDERALE

Une coordination confédérale se met en place dans le cadre de la lutte des salariés sans-papiers. Elle est

composée, notamment, de responsables de l'Union régionale et des Unions départementales d'Ile de France ainsi que de plusieurs fédérations directement impliquées dans le mouvement. Comme son nom l'indique, elle a pour but de coordonner l'action en échangeant l'information, notamment sur le point des discussions avec les différents interlocuteurs (ministère, DDTEFP, branches patronales, etc.), sur l'état des négociations et le suivi des dossiers, notamment, pendant la période estivale. Une première réunion de ce collectif de coordination aura lieu mercredi 9 juillet.

La Confédération a récupéré la totalité des contacts qui correspondent aux dossiers déposés par la CGT. Elle a entrepris d'appeler les salariés un par un afin de faire le point sur l'état de chaque dossier (convocation, documents reçus ou pas, etc.)

[Source : Bella Ciao]

Analyse

Trois mois après : le point sur le mouvement

Des militants CGT du groupe RASCAS analysent le document publié par l'UD 75 et font le point sur les luttes en cours

Les différentes luttes, les différents événements dont nous avons connaissance ces derniers jours montrent que se poursuit courageusement la lutte des sans papiers, en grève pour la régularisation de leur situation administrative (comme on dit officiellement). De nouveaux sites s'ouvrent eux aussi sur de nouvelles grèves.

Nous saluons la lutte courageuse de ces hommes et de ces femmes qui veulent continuer à vivre et travailler en France, la tête haute, sans la peur incessante des contrôles, des arrestations. Cette lutte est difficile et, si les sans papiers gardent courage malgré la longueur du conflit, grâce notamment à la solidarité qui les unit, on sent bien qu'on n'est plus dans l'effervescence, la joie glorieuse des premiers jours, car les régularisations tardent... Les titres de séjours sont donnés au compte goutte : ainsi, sur Paris, sur 498 dossiers déposés et pris en compte par cette même préfecture, au 9 juillet, il n'y a que 163 régularisations... Ce résultat reste bien maigre, compte tenu de l'ampleur du phénomène, de la médiatisation réalisée, notamment au début, par la CGT... compte tenu aussi des moyens utilisés. Mais les moyens sont-ils les mêmes aujourd'hui ? La même volonté unit-elle toujours tous les acteurs de cette lutte ? La confédération (CGT) a sorti un quatre pages : une bonne nouvelle ou une simple opération de communication ? Car, dans le même temps, un communiqué de l'UD CGT 75 du 9 juillet est sorti, très peu diffusé, quasiment confidentiel. On peut chercher : il est à peu près introuvable et il n'a pas du tout circulé.. Alors que nous sommes abreuvés de communiqués, établis par cette même UD, répétés, concernant l'évolution "favorable" du conflit à la bourse du travail.

Et si nous lisons le 4 pages de la confédération et le communiqué de l'UD DE PARIS, nous constatons qu'il ne s'y dit pas les mêmes choses... d'où notre inquiétude. On nous dit, concernant le bulletin confédéral : "ce bulletin a pour ambition de faire connaître en temps réel les luttes et les succès" Et, dès le début du texte, on peut lire "518 régularisations par le travail acquises à fin juin en région parisienne" .. Où sont elles, ces régularisations ? pas à Paris, puisqu'il n'y en a que 163 au 1er juillet (d'après le communiqué de l'UD). Les éléments chiffrés sont souvent invérifiables, puisque la CGT centralise les informations au niveau confédéral et qu'elle est seule à les faire circuler. Ce phénomène ne va pas se clarifier puisque nous pouvons lire aussi, dans le compte rendu confidentiel de l'UD : "La Confédération a récupéré la totalité des contacts qui correspondent aux dossiers déposés par la CGT. Elle a entrepris d'appeler les salariés un par un afin de faire le point sur l'état de chaque dossier (convocation, documents reçus ou pas, etc.)"

Depuis le mois d'avril, on a pu constater que la CGT récupérait tout le mouvement, sans beaucoup d'égard pour tous ses partenaires : que ce soient ceux qui avaient travaillé sur le 4 pages paru fin janvier 2008 : "SANS PAPIERS, SYNDIQUEZ VOUS" , tels Sud, Solidaires, CNT, Mrap, Gisti, Ldh ...ou que ce soient ceux qu'elle a choisis après, notamment "Droits Devant !!" qui, au fil des semaines, est mis devant le fait accompli (les rencontres chez Hortefeux ou des rendez-vous dans certaines préfectures) et bien souvent laissé de côté, malgré le travail extraordinaire accompli par tous ses militants. Il semblerait même que Raymond Chauveau, qui a pourtant "bien servi" soit mis à l'écart de toute activité confédérale, désormais.

Nous sommes en mesure, malgré cette volonté de "verrouillage" de constater qu'il y a une volonté de ne pas tout dire. Ainsi, les malheureux sans papiers de chez CASTRO, rue Mademoiselle dans le 15ème arrondissement : quelques camarades de la CGT s'y sont rendus les premiers temps et ont constaté de nombreuses exactions commises par le patron, avec l'aide de ses fils, d'autres commerçants du quartier, et des nervis arrivés d'on ne sait où .

La direction de la CGT parisienne a été alertée à plusieurs reprises au sujet de ces voies de fait, sans pour autant prendre les mesures qui s'imposaient : il est quasiment impossible d'avoir un membre du bureau de l'UD au téléphone, dans la journée et encore plus dès 8 heures du soir. Il y a quelques jours, les sans papiers de chez Castro ont été sauvagement agressés par des nervis, en pleine nuit, avec un seul militant présent. Il a fallu en conduire trois à l'hôpital. L'UD CGT a décidé de faire un rassemblement (mais là aussi, l'appel est resté très confidentiel) ... De très belles déclarations ont été faites par les militants présents, les dirigeants présents... Les sans papiers ont demandé "ne nous laissez pas seuls la nuit car nous sommes très inquiets" . On a demandé à la police de faire des rondes et chacun est reparti chez soi... Nous sommes allés les voir le lendemain, avec des copines de Droit Devant et des Sans papiers de Breteuil :

deux militants étaient à leurs côtés... dont une femme qui nous a dit qu'elle ne se sentait pas de se retrouver face à des nervis entraînés, habitués à se battre.

Dans le restaurant de la place Breteuil, la lutte se poursuit comme ailleurs, mais comme nous y sommes en soutien, nous pouvons dire que les chiffres donnés par la CGT sont faux : il y a 27 dossiers déposés (et pas 8), dont 9 en Seine Saint denis, 5 cartes de séjour ont été délivrées sur Paris. D'autres convocations sont en cours. A l'heure actuelle, compte tenu du nombre de plus en plus important de documents exigés par la Préfecture de Paris, on sait déjà qu'il y aura 4 ou 5 refus. Quant aux dossiers envoyés en Seine Saint Denis, il y a actuellement deux convocations sur les 9 dossiers.

Nous constatons que dans de nombreux sites parisiens, les militants de la CGT sont encore présents, malgré les vacances qui allègent forcément le potentiel des

soutiens. La volonté de la confédération de ne pas lancer de nouvelle vague n'est pas du goût de tous dans la CGT, et cela nous le constatons sur Paris où existe une grande tradition de soutien aux sans papiers.

La lutte peut encore s'amplifier, se développer, et provoquer une généralisation du conflit des sans papiers, qui pourrait conduire à une circulaire de régularisation. Cela semble possible, au-delà de la direction de la CGT qui veut garder la main sur le mouvement, et, on a envie de dire, la main sur le couvercle qui lui permettrait d'étouffer la lutte dès qu'elle le voudra. Par exemple, à la rentrée, où l'ordre du jour sera de mobiliser pour les Prud'hommes.

Une lutte élargie, toujours possible si on le décide, permettrait également de prendre en compte le dossier des "isolés" : ces sans papiers qui travaillent seuls dans une petite boîte, ou qui sont seuls sans papiers dans une entreprise avec d'autres salariés, pas prêts à se mettre en grève pour eux ... Les "isolés" qui sont prêts à se battre ne peuvent pas le faire dans leur entreprise : d'où la question posée par ceux qui occupent la bourse du travail : comment trouver un lieu de lutte pour permettre à tous ces sans papiers de revendiquer eux aussi, de dire qu'ils contribuent eux aussi à la richesse du pays et qu'ils sont indispensables, y compris quand ils sont payés au noir.

Ce mouvement de lutte des sans papiers ne doit pas s'arrêter : il doit se développer encore, gagner les différentes villes de France, afin d'arriver au moment où le gouvernement sera contraint de régulariser. Tous ensemble, tout est encore possible.

[Source : RASCAS]

ANALYSE

Changement de ton à la CGT ?

Le blogue *Où va la CGT* analyse le changement d'orientation et de stratégie de la confédération avec les Sans papiers.

ON PEUT IMAGINER TROIS RAISONS À L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA CGT :

- d'une part, la poursuite des grèves, du fait de la détermination des grévistes. Certains en sont à plusieurs semaines de grèves, et pas prêts de lâcher, quelle que soit la dureté de l'affrontement, quelle que soit l'attitude patronale. À Griallet (Montreuil), ils sont en grève depuis six semaines, le patron ne veut rien savoir, et la CGT a épuisé toutes les initiatives confidentielles et de négociations en sous-main qui n'ont absolument rien donné.
- d'autre part, l'apparition de nouveaux conflits massifs, comme celui de MAN BTP dans l'intérim, où 80 sans-papiers viennent de se mettre en grève avec Solidaire, à peine après ceux de « Perfect Intérim ». Au total sur ces deux entreprises, ce sont près de 150 sans-papiers en grève, et ce n'est que le début, car d'autres entreprises n'attendent que le feu vert pour démarrer. La CGT ne peut pas perdre la face et risquer de se faire doubler par d'autres syndicats ou par les sans-papiers eux-mêmes. À la suite d'un commentaire sur cet article, insistant sur cet aspect de la mobilisation, nous mettons en lien le tract dont parle notre lecteur, et qui circule actuellement parmi les sans-papiers, appelant à la grève générale et à l'extension du conflit.
- enfin, bien sûr, l'échec de la stratégie confédérale initiale à savoir : organiser des grèves d'avertissement pour imposer une modification de la législation. Cette stratégie risque d'être ridiculisée et de perdre toute crédibilité dans le contexte précédent.

ÉLÉMENTS DE BILAN ACTUEL DE CETTE NOUVELLE SITUATION :

- La Confédération navigue à vue (mais cela on le savait), après l'échec de sa stratégie, entre mobilisation et repli stratégique.
- Dans la phase actuelle (jusqu'à quand ?), c'est la voie de la popularisation par la diffusion d'un document de quatre pages sur le mouvement des grèves des sans-papiers
- C'est la négociation avec la Coordination des sans-papiers 75 qui occupe la Bourse du travail, et la mise en œuvre d'action conjointe pour la régularisation des occupants.
- C'est la mobilisation des sans-papiers eux-mêmes qui va de l'avant et empêche l'enterrement du conflit que nous pouvions imaginer. Nous ne pouvons que nous en féliciter et donc encourager tous les camarades à poursuivre le travail [sic], l'élargissement et l'organisation des grèves en particulier en province.
- La CGT prétendait regrouper et canaliser de manière hégémonique l'ensemble du mouvement, ce n'est désormais apparemment plus tout à fait le cas, cela rend plus facile la généralisation de la lutte.

[Source : Où va la CGT?]

Une grève pour tous ou pour certains ?

Les grèves d'Île de France
vues de Toulouse

Des membres du collectif toulousain Rassemblement des ouvriers sans-papiers et leurs amis débattent et exposent leurs désaccords avec les stratégies d'un mouvement qui, selon eux, ne remet pas en cause les cadres du CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile)

Chérif : *Ce que proposait la CGT ce n'est pas une bonne idée. On est allés à ces réunions pour proposer autre chose : de participer à l'arrêt de travail du 22 mai pour discuter entre nous de la loi CESEDA et de la police sur les chantiers contre les ouvriers et de s'organiser avec le Rassemblement pour les droits pour tous. La CGT n'est pas d'accord là dessus : à la première réunion, ils voulaient qu'on fasse grève et qu'on aille manifester avec eux pour les retraites le 22 ! Ça ne sert à rien pour nous, c'est juste pour eux : Ils veulent nous présenter devant la manif comme s'ils faisaient beaucoup de choses par rapport à l'État. Ils veulent juste la photo pour eux. Nous on ne propose pas ça ; on propose l'arrêt de travail pour tout le monde, tous les ouvriers, français et étrangers, avec et sans papiers, pour discuter entre nous, expliquer la loi, se mettre d'accord par rapport aux contrôles, réfléchir sur comment avoir les droits du travail pour tous. On fait un arrêt court, de une demi-heure parce qu'on ne peut pas prendre trop de temps. La CGT ne veut pas participer, ils disent ce n'est pas le moment. Mais quand on leur a proposé d'appeler à une grève sur le même principe d'une journée ou d'une demi-journée au mois de juin, ils ont encore dit « non, ce n'est pas possible ». C'est un premier point de désaccord : nous, on sait que notre bataille est une bataille pour les droits et le respect de TOUS les ouvriers, elle ne concerne pas que les sans-papiers. Quand la police arrive sur le chantier, c'est tous les ouvriers qui sont traités en suspects, en délinquants. Quand des ouvriers travaillent sans aucun droit, que tout le monde le sait, c'est la réforme du code du travail qui arrive, et les droits du travail qui fondent pour tout le monde !*

DÉPOSER DES DOSSIERS OU COMBATTRE LA LOI ?

Zoubida : *Un autre point sur lequel on est en désaccord c'est l'importance de la loi. On est allés aussi à ces réunions pour empêcher que ça se passe comme à Paris. La proposition de la CGT, c'était le dépôt de dossiers à la préfecture. On s'y est opposés, parce que c'est dangereux pour les gens. On a expliqué que c'était risqué pour les gens, que la préfecture pouvait s'en servir pour expulser.*

Mohamed : *Ça fait longtemps qu'on a déposé le dossier, ça change quoi ? La loi est contre nous. La seule chose avec un nouveau dossier, ils peuvent te trouver plus facilement.*

Marcel : *la CGT entretient un mensonge complice de Sarkozy : ils font croire que le but du jeu est le dépôt de dossiers, alors que*

la question est celle des droits pour tous. Les papiers n'ont d'intérêt que s'ils donnent les droits : de travailler, de circuler, de se loger, se soigner, vivre avec sa famille... Pour ça, il faut combattre la loi. Je me sens solidaire avec ceux qui occupent la Bourse à Paris, mais en désaccord car ils demandent que la CGT prenne leurs dossiers. C'est une illusion, on sait ce qui va se passer : ceux qui obtiennent des papiers les ont pour 3 mois, 6 mois, au plus un an. Au moment du renouvellement, comme la plupart ont travaillé avec de fausses cartes ou sous un faux nom, ils perdront les papiers, puisqu'il est dit dans la loi qu'une personne ayant utilisé des faux-papiers est interdite de régularisation.

Zoubida : *On ne peut pas parler de régularisation sans mettre en cause la loi Ceseda. C'est par la loi Ceseda que les préfectures refusent et enlèvent les papiers, c'est par la loi Ceseda que les gens sont privés de droits, traités comme des criminels, enfermés, expulsés...*

Lors des réunions où on est allés, personne de la CGT n'a parlé de la loi Ceseda comme d'une loi de persécution contre les gens. Même des gens qu'on connaît, avec lesquels on a un peu travaillé, le plus loin qu'ils allaient, c'est de dire qu'il faut « enlever de la loi Ceseda tout ce qui est contraire aux droits de l'homme ». Ça veut dire qu'il y aurait des choses acceptables dans cette loi de persécution ? La CGT refuse absolument de parler de cette loi. Ils font tout pour séparer la question des ouvriers sans-papiers et le Ceseda. En vérité, ils ne sont pas avec les gens, du côté des gens, mais contre les gens, du côté de l'État, du côté de Sarkozy. Ils sont pour le cas par cas, Ils ne sont pas pour les droits pour tous. Je trouve que c'est très grave, car en tant qu'organisation la CGT est dans la même logique que Sarkozy : ils travaillent à la division des sans-papiers.

Jean-Louis : *Ça fait des années qu'on se bat pour la régularisation sur la base du travail, pour montrer à tous que les sans-papiers travaillent, construisent le pays. Maintenant que c'est une évidence, admise par tous, et que se pose la question de la loi qui refuse de reconnaître ça, l'initiative de la CGT cherche à détourner l'attention de la loi, en désignant les patrons comme ennemi principal, et non l'État. Que des patrons profitent de la situation, c'est évident. Mais ce qui leur permet, ce qui fait que les ouvriers sans-papiers travaillent sans droit, c'est la loi, pas le patron.*

S'ORGANISER DU CÔTÉ DES GENS OU DU CÔTÉ DE L'ÉTAT ?

Chérif : *Si la CGT avait voulu faire quelque chose pour aider les sans-papiers, ça fait longtemps qu'on leur propose. Mais elle travaille contre les ouvriers pour les enregistrer pour l'État. Plusieurs centaines d'ouvriers en grève à Paris, ce n'est pas rien, il y avait de quoi faire avancer la bataille ! Mais au lieu d'en profiter pour faire une force pour gagner les droits pour tous et le respect de l'ouvrier, ils travaillent à séparer les sans-papiers des autres ouvriers, comme Hortefeux et Sarkozy : ils cherchent à diviser les sans-papiers et à désespérer les gens en les menant dans des voies sans issue.*

Zoubida : *Heureusement qu'on était là. C'est important de dire qu'il y a des gens qui se battent pour tous. Important de savoir où on se situe, du côté des gens ou du côté de*

l'État. De montrer qu'on peut mener la bataille, s'organiser, comme pour l'arrêt de travail. Ils ont voulu faire croire que les sans-papiers sont des gens à part. Une dame disait : « Ce n'est pas possible que des sans-papiers s'arrêtent seuls, sans le syndicat ; c'est du suicide ». On a répondu : « On est organisés, on fait beaucoup de choses, on a préparé l'arrêt, on propose aux syndicats d'y appeler avec nous, mais s'ils ne le font pas, nous on s'arrêtera quand même ».

Chérif : Dans les réunions à Toulouse, ils parlaient comme si les sans-papiers n'étaient pas organisés ! Le Rassemblement existe depuis longtemps, il n'est pas de maintenant. Toutes les manifestations, les rassemblements qu'on fait, on les a invités, ils ne sont pas souvent venus ! Et maintenant, ils font comme s'il n'y avait qu'eux, comme si tout commençait maintenant. Autre chose : pour eux organiser les ouvriers , c'est les faire défiler et leur vendre la carte. Ils ne s'occupent que de ceux qui ont la carte. Ça veut dire quoi ? L'ouvrier qui n'est pas inscrit chez eux n'existe pas ? Il ne doit pas avoir les droits comme les autres ? Je vois que l'ouvrier pour eux, c'est la même chose que pour Sarkozy, c'est des chiffres, pas des gens.

[Source : Ici ensemble, ouvriersgensdici.free.fr]

LUTTE DES FEMMES « SANS-PAPIÈRES »

La longue attente des travailleuses sans-papiers

Si les choses avancent lentement pour les travailleurs sans papiers en grève, pour les travailleuses, ça n'avance quasiment pas.

Sur 90 dossiers de travailleuses grévistes déposés en préfecture par les associations *Droits devant !!*, *Égalité* et la CGT seules six salariées sans papiers ont été régularisées. La plupart des grévistes travaillent dans le secteur de l'aide à la personne. Un secteur "sous tension", qui embauche facilement ces femmes. Mais, pour les DDTE (*Directions départementales du travail et de l'emploi*) « ces femmes sont à temps partiels, elles ne gagnent pas le SMIC mensuel, elles n'ont donc pas de quoi vivre, Alors « on ne les régularise pas. » De fait, les préfectures et les DDTE donnent en effet la priorité aux femmes déjà employées à plein temps ou apportant la preuve d'une promesse d'embauche à temps plein. Or le travail à plein temps est plutôt l'exception dans ce domaine.

Les préfectures et les DDTE ignorent sciemment que c'est grâce aux travailleuses sans papiers, que les familles font face à la pénurie de structures publiques, comme le manque de crèches. « Il faut voir la réalité : la France a une population qui vieillit, mais aussi le premier taux de fécondité en Europe, les femmes travaillent, les structures collectives d'accueil manquent, donc il y a un réel besoin », explique Ana Azaria, présidente de l'organisation des femmes *Égalité*.

Marguerite Rollin qui emploie une sans-papier rap-

porte sa satisfaction d'avoir trouvée quelqu'un de compétent et disponible pour s'occuper de son père nonagénaire. « J'ai déposé un dossier pour demander sa régularisation car elle est compétente. Je pense que j'ai le droit de l'employer légalement, et qu'elle a aussi le droit d'être régulière », confie-t-elle.

Nadia Kaoutary, 42 ans, est arrivée du Maroc en 2004 avec un visa de touriste. « Je suis venue ici pour vivre » dit-elle, émue. Elle garde des enfants, fait du soutien scolaire, et d'autres tâches domestiques. Elle a trois employeurs, dont l'un vient d'accompagner son dossier de régularisation d'une promesse d'embauche. « Je n'ai jamais voulu frauder. Ni me marier, ni faire un bébé pour être régularisée », raconte Nadia qui attend d'être convoquée à la préfecture.

Pour Philippe Hédin, directeur de l'association *La Vie à domicile*, prestataire et mandataire dans le secteur des services à la personne « il y a un vrai manque de volonté politique ». « La situation de l'emploi dans ce secteur est plus difficile depuis quelques mois. Quand on dépose un dossier en préfecture pour régulariser quelqu'un on nous répond qu'il y a des Françaises disponibles. Pourtant ce travail a une mauvaise image et les Françaises font souvent ce choix par défaut et ne tiennent pas. Nous manquons vraiment de personnel », explique M. Hédin, dont l'association gère près de 170 salariés.

Fanta Sidibe Coulibaly est une des sept employées sans-papiers de l'entreprise de nettoyage MA NET en grève depuis le 23 mai. Grâce au mouvement, elles ont obtenu de leur employeur chez qui elles travaillaient à temps partiel une promesse d'embauche à temps plein. C'est pour elle une étape importante, mais « ce n'est pas terminé: on n'a pas encore les convocations de la préfecture. On attend ». La lutte continue...

[Source : AFP]

**Ce journal est un outil
d'information et de lutte
Reproduisez, diffusez**

**Le quotidien des sans-papiers
téléchargeable gratuitement en A3 ou en A4 sur
sanspapiers.info**

**Envoyez des articles, des enquêtes,
signalez des événements**

**Utilisez le répondeur des Sans-
Papiers (messages diffusés sur le
site du quotidien des sans-papiers)**

Contacts :

**lequotidiendessanspapiers@no-log.org
09 52 73 81 53**